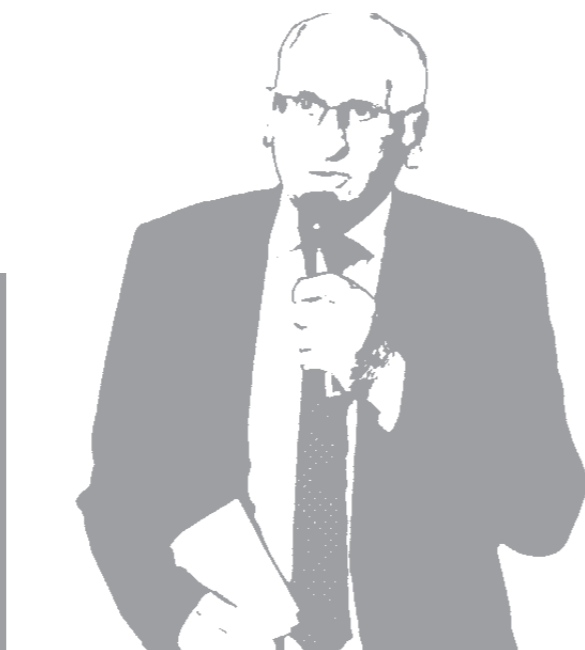


2014

rapport d'activité 2014

caue / conseil architecture urbanisme environnement du Puy-de-Dôme

> quelques mots sur 2014



Edito bien particulier pour introduire ce rapport d'activité de l'année 2014. Après 10 années passées à la présidence du conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement, je laisse la place, non pas atteint par la limite d'âge, mais simplement parce que les statuts ne me permettent pas d'être à nouveau candidat. Merci à tous pour le chemin parcouru et le travail accompli. Le rapport d'activité est toujours un exercice difficile car il doit refléter l'esprit de la maison et doit aussi être un condensé des nombreuses actions qui se sont déroulées. L'année 2014 a été particulièrement intense, variée, innovante, grâce à une équipe dynamique, motivée, innovante.

Si je devais retenir qu'une image de cette année écoulée, je retiendrais "réseau". Nous avons continué à tisser notre partenariat non seulement avec notre fédération nationale et les CAUE de France, mais aussi localement avec l'école supérieure d'architecture, la Maison de l'architecture... et bien d'autres institutions. Ouverts sur l'extérieur nous contribuons à promouvoir la qualité architecturale par de nombreuses manifestations et publications.

Pour en terminer, je souhaite à nouveau attirer l'attention sur la clarification nécessaire du financement du CAUE. Nous ne pouvons plus nous "contenter" de puiser dans nos réserves.

Bonne assemblée générale et pleine réussite à cette belle Maison CAUE.
Un conseil... continuez à exercer vos missions.... en toute indépendance !

Bonne assemblée générale
Maurice Mestre
Président CAUE 63

36 ans d'expérience pour de nouvelles perspectives :



En 1979, le CAUE 63 a été créé en conformité avec la loi de 1977 sur l'architecture. Depuis cette date, cet organisme a œuvré en s'impliquant dans le tissu local à tous les niveaux en appui des élus territoriaux, en s'impliquant auprès des services déconcentrés de l'Etat, des administrations publiques départementales ou régionales, des professionnels du cadre de vie à titre individuel ou auprès des organisations professionnelles, des porteurs de projet privés et des citoyens.

Les architectes consultants, mis à disposition par l'assistance architecturale de la Direction Départementale de l'Équipement, sont devenus au fil du temps des architectes conseillers intégrés dans la structure. L'équipe permanente a désormais des compétences pluridisciplinaires

(architectes, urbaniste, géographe, chargé de documentation, chargé de communication, pôle administratif) intervient au service des territoires sous la présidence de Maurice Mestre, Conseiller général.

L'expérience acquise en 35 ans, le CAUE veut la mettre au service de ses commanditaires et souhaite relever les nouveaux défis sociétaux et territoriaux dans le respect de l'identité architecturale, urbaine et paysagère du département et de ses composantes.

Le CAUE veut répondre aux besoins actuels et prendre en compte les nouvelles perspectives d'activité pour apporter une réponse aux enjeux qui se profilent. Les missions fondatrices et traditionnelles doivent être confirmées, développées...

> **conseiller**
les particuliers et
les collectivités
locales

> **former**
les élus locaux et
les services
techniques,
les acteurs du cadre
de vie et
les partenaires
professionnels

> **informer**
l'ensemble
des acteurs du
cadre de vie

> **sensibiliser**
tous les publics et
le public scolaire

SOLIDARITÉ :

les CAUE sont des acteurs de la solidarité territoriale, entre espaces urbains et espaces ruraux, entre acteurs publics et privés. Service public : les CAUE mettent en œuvre un service public de proximité, au travers des conseils donnés aux particuliers et des actions de diffusion de la culture architecturale, urbaine et paysagère.

TERRITOIRES :

les CAUE aident à fabriquer les territoires et la ville de demain, en déployant une approche toujours culturelle et pédagogique.

SOLUTIONS :

les CAUE sont une solution de savoir-faire de proximité, à l'écoute de toute la variété d'interrogations et de besoins de toutes les collectivités, des professionnels et des populations.

PLATEFORME D'EXPERTISES :

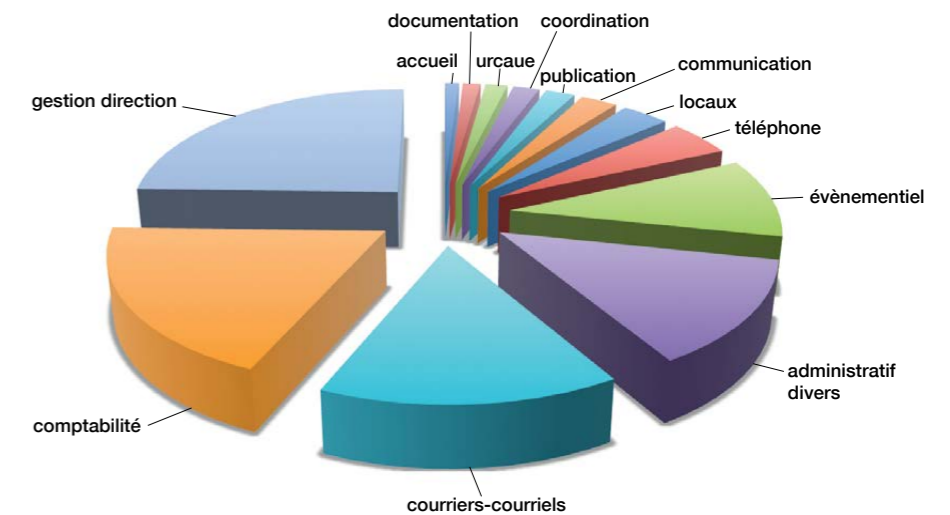
les CAUE sont une plateforme locale unique d'expertises mettant en présence l'ensemble de ces acteurs et sont particulièrement qualifiés pour les faire dialoguer ensemble.



pôle administration

Une attachée de direction assure la coordination générale du bureau et des collègues et fait le lien entre le directeur et les questions quotidiennes. Le travail consiste en la prise de connaissance de l'ensemble des courriers et courriels pour répartition, suite à donner et réponses. La gestion sociale et le paritarisme de l'entreprise sont également traités en interne, comprenant les salaires, charges sociales, application de la convention collective, absences, congés, toutes questions en liens avec les organismes sociaux, la gestion des dossiers stagiaires. Elle assure la rédaction du courrier de direction, la préparation des réunions de gouvernance et des comptes rendus des coordinations, conseils d'administrations, assemblée générale. Le traitement des statistiques pour la préparation du rapport d'activités annuel et une partie rédactionnelle. La préparation du budget et le contrôle de la comptabilité. L'attachée de direction assure en principe le suivi des réunions inter-structures de la Maison de l'Habitat, du temps est également consacré à l'assistance informatique des collègues.

Le pôle administratif a assuré ses activités permanentes de secrétariat comprenant la gestion des courriers et des courriels arrivée-départ, le classement, les copies. Deux salariées ont assuré à tour de rôle les appels téléphoniques et l'accueil. La prise de rendez-vous pour les personnes souhaitant rencontrer un conseiller. Le



secrétariat répond aux sollicitations des collègues pour la partie administrative de leurs missions.

Une personne assure l'ensemble de la comptabilité, paiement des factures, saisie des écritures, points bancaires..., établissement des pré-bilans annuels y compris les bilans liés aux organismes sociaux sous le contrôle de l'attachée de direction. Cette personne gère aussi les inscriptions aux colloques, formations, les réservations hôtelières, les remboursements kilométriques, la gestion et les commandes des fournitures administratives, les adhésions, les calendriers divers, la saisie des activités de l'ensemble du personnel pour la comptabilité analytique des tâches réalisées. Il faut rajouter à ces multiples tâches administratives le fonctionnement matériel des locaux et le quotidien de l'entreprise. La partie communication interne et ex-

terne s'est formalisée après la signature d'un contrat de professionnalisation concrétisé par l'embauche à temps complet à la fin du contrat de professionnalisation. Pour ce nouveau poste il y a eu lieu de reprendre l'existant des bases de données adresses, coordonnées diverses rendez-vous thématiques et la diffusion des informations. Le travail consiste également en l'assistance des conseillers à la préparation des évènementiels, l'organisation des conférences, les bilans d'actions, les expositions, les salons... évènementiels et communication. Les rendez-vous thématiques du CAUE étant irréguliers, ce poste est assurément polyvalent et multi fonctions. Une partie de ce temps est affecté en complément du secrétariat, notamment pour l'accueil, la gestion des appels téléphoniques et le courrier.



urcaue

Rencontre des personnels des CAUE Auvergne le 25 septembre 2014 en Haute-Loire, journée d'échanges et de visites entre les 4 CAUE, Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme. Cette année le déplacement a eu lieu dans le département de la Haute-Loire.

Visites au Puy-en Velay :

- . chaufferie bois
- . Conseil général de la Haute-Loire (architecte Jean-Michel Wilmotte)
- . opération logements individuels, à forte densité, avec jardins privatifs
- . opération logements sociaux en accession (Logivelay, Noëlle Margot architecte)

L'équipe du CAUE en 2014 est restée stable dans sa composition, soit 13 salariés (dont un agent d'entretien). Ce groupe pluridisciplinaire comprend : 7 conseillers (six architectes et un urbaniste), un animateur du centre de ressources (géographe), un directeur et une attachée de direction, une secrétaire polyvalente plus particulièrement chargée de la comptabilité, et une chargée d'accueil secrétariat qui assure aussi les missions de communication.

coordinations

Les salariés participent régulièrement à des réunions d'équipe, réunissant le personnel technique et administratif. Ces rencontres (environ 8 par an) donnent l'occasion au directeur d'évoquer les points les plus importants de l'activité, des thèmes spécifiques peuvent être également traités. Chaque conseiller est appelé à s'exprimer sur les évènements les plus marquants du territoire dont il est en charge. Ce temps de travail en commun permet des échanges, la mise en commun des informations. C'est le lieu où est validé l'organisation des salons, où sont discutées les orientations du journal « Angles de vue ». Sont également évoqués les rendez-vous thématiques, l'accueil de stagiaires, les formations, les animations, les expositions etc ... Le président Mestre a été très souvent présent lors de ces échanges.

Le directeur Michel Astier assume les fonctions de direction de l'institution, il impulse et dirige les grandes orientations du CAUE, il assure de nombreuses missions en extérieur pour représenter la structure et assurer son rayonnement. Son rôle de coordinateur lui permet, en lien avec le président et les administrateurs, de garder le cap sur les missions des CAUE et les spécificités du département du Puy-de-Dôme. Le directeur n'effectue pas d'interventions de conseils sur le terrain mais il assure la représentation du CAUE au niveau des jurys de concours, des commissions d'urbanisme et commission des sites. Il participe également à de nombreuses conférences, tables rondes, une part de son activité est également consacrée à la formation, à la rédaction d'articles et aux évènementiels. Le directeur est aussi un élément moteur des réflexions fédérales, par sa présence au Conseil d'administration de la fédération nationale des CAUE et à la Conférence technique des directeurs pour la représentation des CAUE Auvergne. Son implication nationale lui permet de bien connaître le « réseau » des CAUE.

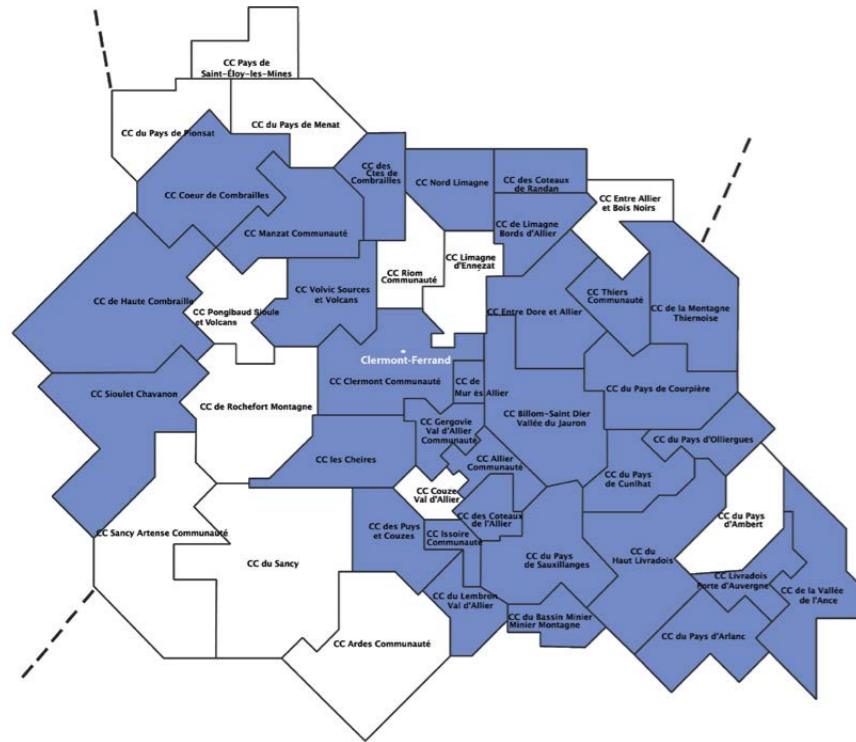
accueil des stagiaires

Le CAUE accueille des stagiaires "de niveau universitaire" afin d'amorcer des thèmes novateurs qui contribuent souvent à l'organisation de rendez-vous thématiques et/ou de publications dans la collection « les carnets découvertes du CAUE ». Des stagiaires collégiens ou lycéens sont aussi accueillis en « découverte » de métier ou d'entreprise.

Ont été reçus en 2014 au niveau universitaire :

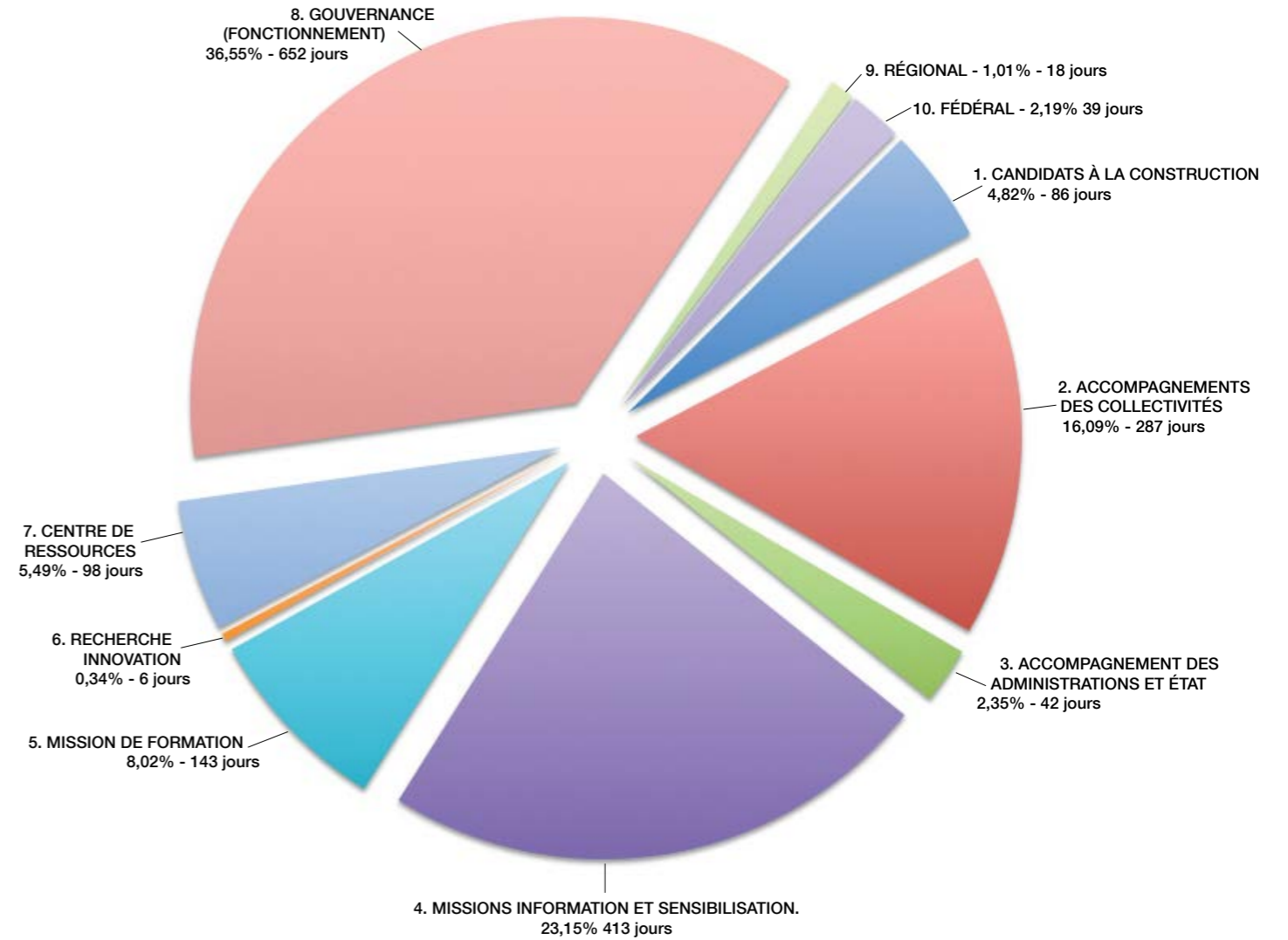
Maéva MUSCAT du 1^{er} Juin au 31 Juillet 2014 / Master 1 Urbanisme et Aménagement - Université Rennes 2 - thème du stage : tissus pavillonnaires. Audrey LAURENT du 1^{er} Avril au 29 Aout 2014 / stage de fin d'études ingénieur de l'agriculture et de l'environnement (IAE) Vetagro Sup Clermont-Ferrand - thème du stage : Urbanisme et mobilité : réalisation d'un outil pédagogique. Hélène CHATAL du 24 Mars au 24 Juillet 2014 / Master 1 développement des territoires et nouvelles ruralités - Université Clermont-Ferrand II - UFR Lettres - thème du stage : santé et espaces de vie recherche thématique rendez-vous rédaction et synthèse. En stage « découverte » collègue classe de 3^{ème} ; Chloé MONEYRON du 30 juin au 04 juillet 2014 / et Agathe CONTAMINE du 16 au 19 décembre 2014.

Communauté de communes adhérentes en 2014



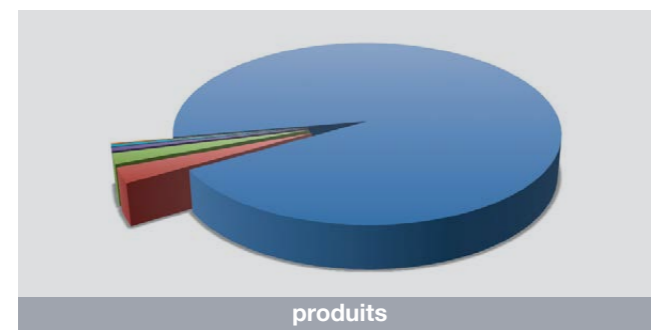
PAYS DE COURPIÈRE
 HAUTE COMBRAILLE
 ISSOIRE COMMUNAUTÉ
 LEMBRON VAL D'ALLIER
 LIMAGNE BORDS D'ALLIER
 LIVRADOIS PORTE D'Auvergne
 MANZAT COMMUNAUTÉ
 MONTAGNE THIernoISE
 MUR ES ALLIER
 NORD LIMAGNE
 PAYS D'ARLANC
 PAYS DE CUNLHAT
 PAYS D'OLLIERGUES
 PAYS DE SAUXILLANGES
 PUYs ET COUZES
 SIOULET CHAVANON
 THIERS COMMUNAUTÉ
 VALLÉE DE L'ANCE
 VOLVIC SOURCES ET VOLCANS
 PARC DE L'AIZE

activités du CAUE > 1784 jours



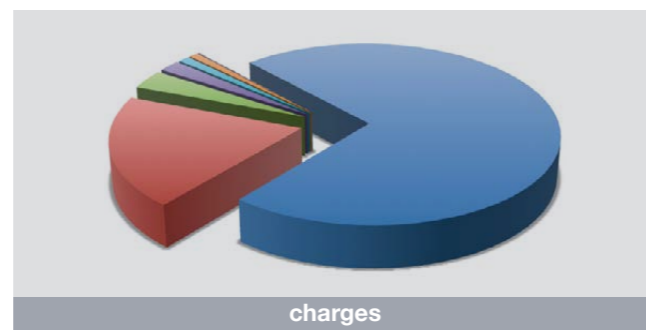
Comment est financé le CAUE ?

Jusqu'au 1^{er} mars 2012, le budget des CAUE provenait des recettes d'une taxe départementale sur les permis de construire, la TDCAUE, votée par le Conseil général. Ce dispositif a été modifié par l'entrée en vigueur au 1^{er} mars 2012 d'une nouvelle fiscalité de l'urbanisme, qui prévoit la suppression de la TDCAUE au profit d'une Taxe d'aménagement, "instituée par délibération du Conseil général en vue de financer, d'une part, la politique de protection des espaces naturels sensibles et d'autre part, les dépenses des CAUE (Loi de finances rectificative n°2010-1658 du 29 décembre 2010, parue au Journal Officiel du 30 décembre 2010). Le département du Puy-de-Dôme n'a pas procédé à la répartition de la TA par le vote d'un taux entre les espaces naturels sensibles et le CAUE mais une somme variable selon les exercices comptables. Le CAUE a reçu à ce titre 850 000€ en 2014. Des subventions de la Région, du Département, des communes ou d'autres collectivités publiques, des cotisations des adhérents, des contributions liées à des conventions d'objectifs conclues avec les collectivités ou les partenaires publics ou privés peuvent compléter les budgets des CAUE.



produits

- taxe aménagement 94,34%
- ventes 0,61%
- cotisations 2,66%
- produits exceptionnels 0,40%
- reprise sur amortissement 1,86%
- produits financiers 0,13%



charges

- salaires et charge sociales 72,68%
- dotation aux provisions retraite 1,11%
- achats et charges externes 19,69%
- autres charges actions communes 0,93%
- impôts et taxes 3,44%
- bénéfice transféré (UR) 0,07%
- dotation aux amortissements 2,06%
- charges exceptionnelles 0,02%

légende

- 1. candidats à la construction**
 - conseils aux particuliers
- 2. accompagnement des collectivités**
 - urbanisme et aménagement
 - architecture et patrimoine
 - aménagement du territoire
 - commissions (urbanisme...)
 - jury
 - cadre de vie et fleurissement
 - environnement
 - habitat
- 3. accompagnement des administrations et état**
- 4. missions d'information et de sensibilisation**
 - évènementiels conférences thématiques
- 5. missions de formation**
 - formation reçue
 - formation donnée
 - participation aux colloques et conférences
 - encadrement des stagiaires
- 6. recherche et innovation**
 - acteur de programmes innovants
- 7. centre de ressources**
 - documentation
 - réseaux
- 8. gouvernance**
 - gestion-direction
 - journal semestriel angles de vues
 - représentation auprès de diverses instances
 - sensibilisation des élus
 - pédagogie scolaire et université
- 9. régional**
 - URCAUE
- 10. fédéral FNCAUE**
 - participation du directeur à la réflexion nationale
 - implication dans les ateliers thématiques

accompagnement des partenaires



qui compose l'atelier rural d'urbanisme ?

Une quinzaine d'acteurs institutionnels et d'organismes de conseil :

SMPNRVA

Syndicat mixte du parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

CRA

Conseil Régional d'Auvergne

DREAL

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DDT

Directions départementales des territoires Cantal et Puy-de-Dôme

STAP

Services territoriaux de l'architecture et du patrimoine Cantal et Puy-de-Dôme
Aduhme Agence locale des énergies et du climat

EPF SMAF

Établissement public foncier

SAFER

Auvergne Société d'aménagement foncier et d'établissement rural d'Auvergne

ARDTA

Agence régionale de développement des territoires d'Auvergne

l'atelier d'urbanisme en Livradois

L'Atelier d'Urbanisme en Livradois-Forez était dans sa deuxième année d'expérimentation en 2014. Toute l'équipe du collectif est entrée dans un rythme de croisière malgré les rotations de personnel dans les différentes structures. Environ 75 projets ont été accompagnés, avec une diversité à l'image des attentes des communes : constructions d'équipements collectifs, projets d'extension de bourg, rénovations d'équipements publics, aménagements d'espaces publics... La méthode d'accompagnement permet de tirer parti des compétences présentes dans chaque structure. Le réseau se pérennise et la mise en place d'une plateforme web présage d'une accélération de l'aspect collaboratif de l'atelier.

La mise en place des « rencontres de l'atelier » a permis par ailleurs d'aborder des sujets plus génériques comme la qualité des eaux de baignade (Label Pavillon Bleu), la stratégie de reconquête des centres-bourgs et les techniques de réhabilitation du bâti ancien. Ces journées et ateliers techniques permettent à la fois de diffuser de la connaissance et de fédérer les acteurs du territoire autour des enjeux qui les motivent.

l'atelier rural d'urbanisme en PNR volcans d'auvergne

2014, une année de développement des interventions de l'Atelier Régional d'Urbanisme. Le partenariat a permis d'intervenir conjointement dans les communes suivantes :

La Tour d'Auvergne, Rochefort-Montagne, Aydat, Saint-Saturnin, Chantat-la-Mouteyre

Pour chacune de ces communes, L'ARU s'est impliqué très amont dans la rédaction du cahier des charges dont les communes se sont servies pour la consultation des bureaux d'études pour la réalisation de leur Plan Local d'Urbanisme. L'ARU a été sollicité pour la rédaction des cahiers des charges, mais aussi dans la définition des missions à confier. En particulier, UN PLU avec une mission AUE 2 a été engagé avec la commune de Rochefort-Montagne. De même, l'ARU s'engage en profondeur dans l'organisation des ateliers de concertations avec les populations.

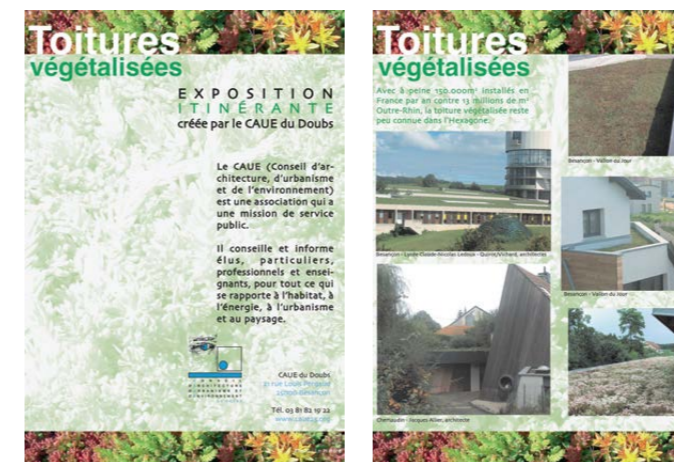
partenaire de



Depuis plusieurs années, le CAUE 63 est partenaire de la manifestation annuelle Ma Maison Ma Planète organisée par l'ADIL 63. L'année 2014 n'a pas failli à la tradition. Le CAUE 63 a emprunté 2 expositions au CAUE du Doubs dont la thématique s'inscrivait dans les préoccupations de la manifestation. La première exposition décrivait tous les avantages que l'on peut tirer d'une végétalisation des toitures. La deuxième traitait de la difficile problématique de l'étalement urbain.

Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne a mis ses locaux d'exposition à disposition et a contribué en partenaire à l'animation et au soutien de ces expositions.

400 personnes ont été accueillies, d'horizons divers. De nombreuses classes d'écoliers et collégiens se sont rendues au Château de Montlosier. Plusieurs visites accompagnées par le CAUE ont eu lieu en direction de stagiaires de la formation professionnelle permanente.



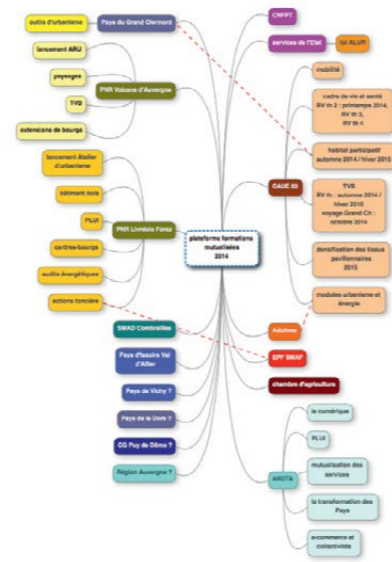
plateforme de coordination : actions de sensibilisation et de formation

Les Pays du Grand Clermont, de Vichy-Auvergne, d'Issoire - Val d'Allier, les Parcs naturels régionaux des Volcans d'Auvergne et du Livradois Forez, en partenariat avec le CAUE du Puy-de-Dôme, l'Aduhme, la DDT 63, l'ADIL, ... ont le projet de coordonner et, à l'occasion, de mutualiser des sessions de sensibilisation aux enjeux et aux outils de l'aménagement du territoire et de la construction durable.

Les thèmes abordés sont multiples : élaboration ou révision de documents stratégiques et de planification, montage et conduite de projets opérationnels, approches thématiques (action foncière, trame verte et bleue, énergie, etc), travaux sur le patrimoine bâti, aménagement d'espaces publics, ...

- > Des sessions de lancement (une par territoire partenaire de l'action) sont organisées au cœur des territoires concernés, avec des programmes adaptés à leurs enjeux.
- > L'agenda des territoires, consultable par tous, répertorie - en temps réel - les actions de sensibilisation ou de formation montés par les différentes structures.

Lien sur le site du CAUE : www.caue63.com



partenaire de la plateforme 21

Auvergne → Actualité

BIODIVERSITÉ ■ Comment se comporte la vie en milieux artificialisés ? Plateforme 21 pose un regard local

Un jour pour ouvrir des perspectives

Prise de hauteur sur les corridors écologiques de l'agglomération clermontoise et visites à travers des actions locales : Plateforme 21 invitait à découvrir les voies que la biodiversité utilise en milieux artificialisés.

Anne Bourges anne.bourges@clermont.fr

C'est l'histoire d'une journée marathon dont la richesse mettra plusieurs semaines à se décanter pour livrer nos enseignements. Plateforme 21, association pour l'information et l'échange de pratiques pour le développement durable, organise régulièrement des sorties de terrain. Celle du mois de juillet concernait la « biodiversité en milieux artificialisés ».

Cette thématique, porteuse de questions transversales pour les entrepreneurs comme pour les collectivités ou les associations, a été de bonne heure une trentaine de personnes sur les pentes arides du puy de Croûel, pour prendre un peu de hauteur sur le sujet. Assistée par Pierre Mosant, directeur du Conser-



CROUËL. Prendre un peu de hauteur avec des entrepreneurs, collectivités, associations et autres partenaires. PHOTO FRANCIS CAMPAGNON

vatoire d'espaces naturels (CEN) d'Auvergne, et par Corinne Portal, urbaniste au Grand Clermont, la responsable de l'agence Vous êtes ici a proposé de jeter un regard sur l'urbanisation. « Choisissez un «cône» de vision ! » Puis à chacun de chercher le vert et les passages possibles pour la circulation des espèces...

Pas terrible ! Mais pas si dramatique que ce que l'on pouvait redouter. Pastillée de vert jusqu'au cœur, mais... L'agglomération clermontoise vue de haut se révèle dans un biseau de nature. On la découvre imbriquée entre plaine et montagnes, pastillée de vert jusqu'au cœur. Mais

les obstacles sont évidents : routes, rail, zones industrielles bétonnées... À partir de là ? On redescend sur terre éplucher les problèmes ! On commence à proposer des réponses ici ou là. Plateforme 21 a donc sélectionné trois opérations à méditer. « Renaturaliser » l'Artière. Au pied de Croûel, le Cen-

des berges adoucies et la création de méandres. Tondre ou faucher ? Dans l'après-midi, la Ville de Clermont-Ferrand a pris la suite, au parc du Creux-de-l'Enfer, pour présenter une expérimentation en cours sur l'entretien « différencié » des espaces urbains. Ici, on ne tond plus le gazon tous les quatre matins « pour faire propre ». Des allées sont tracées : le reste sera fauché plus tard pour laisser libre cours, en attendant, à la végétalisation naturelle.

Verger. Quant au troisième et dernier exemple, il est forcément appelé à fructifier. Suite à des inventaires conduits sur l'ancienne ceinture verte de Clermont, une quarantaine de variétés locales d'amandiers et d'abricotiers ont été conservées et greffées dans un verger de 120 arbres sur le campus des Cèzeaux, à Aubière. ■

Plateforme 21. Réseau d'acteurs du Massif central ayant la volonté d'améliorer le cadre de vie en milieu artificialisé. Compte de développement durable dans leurs analyses et plans d'actions (84 adhérents). Site : plateforme21.fr, tel. 04.73.98.13.71.

création d'une voie douce

La commune de Montaigut-en-Combrailles a pris la décision de réaliser une « voie douce » reliant le bourg au complexe de loisirs et au plan d'eau situés à 900m à l'ouest ; et sollicité le CAUE du Puy de Dôme pour aider au lancement du projet.

Il s'agit de réaliser une voie en site propre dédiée aux piétons, cyclistes, rollers, aux personnes à mobilité réduite et, dans certains cas, aux cavaliers. Ce type de projet, d'actualité en France, suscite en règle générale un engouement important des populations, et génère partout où il a été réalisé un dynamisme touristique remarquable.

Après avoir effectué un pré-diagnostic du site, et au vu de l'ampleur potentielle du projet, de nature à solliciter plusieurs exercices comptables, nous avons conseillé la réalisation d'une étude pré-opérationnelle afin de :

- préciser les potentialités du site et le ou les itinéraires possibles,
- préciser le ou les coûts des aménagements en étudiant un phasage de travaux cohérent au regard des capacités financières de la commune,

préciser les contraintes d'aménagement, d'entretien et de fréquentation qui découlent du site, notamment au regard de la réglementation en vigueur.

Le CAUE 63 a assisté la commune dans l'élaboration du cahier des charges de consultation des concepteurs, aidé à la définition des compétences souhaitables, du phasage et des délais de l'étude. A l'issue de la consultation, le cabinet d'études SYCO-MORE s'est vu confier la mission correspondante.



NotaBene

toute l'actualité architecturale en Auvergne

#8

mai 2015

La Maison de l'Architecture Auvergne
maison.architecture.auvergne@orange.fr
0 961 563 180
permanence les mardis et jeudis 9:00 | 12:00 et 14:00 | 19:00
les vendredis 9:00 | 12:00

École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand
ensad@clermont-fd.archi.fr
04 73 34 71 50

Conseil Régional de l'Ordre des Architectes
ordre@archi-auvergne.org
04 73 93 17 84

CAUE 63
contact@caue63.com
04 73 42 21 20

11 au 23_05_15
Exposition
Briques et de Cyrille Noble
Composer avec un substrat industriel
Dans le cadre du second semestre de première année de maîtrise, les étudiants du domaine d'étude META-PHUAJUR sont amenés à se poser la question de la grille d'un élément contemporain sur un édifice existant, à composer avec un substrat. L'année passée, cet exercice a consisté en une révision du parcours muséographique de l'Écomusée de la Briqueterie de Cyrille Noble en Saône-et-Loire et en une réalisation des locaux vacants. Ce projet s'est accompagné d'une ou de plusieurs extensions. Suite au rendu de fin d'année, la direction de l'Écomusée Le Creusot-Montceau, soutenant ce projet, a organisé une exposition des travaux étudiants sur le site même de l'Écomusée. Cette exposition retourne aujourd'hui à ses concepteurs.
9h - 17h | Hall d'osage de l'ENSACF, 71 bd Cote Blatin, 63000 Clermont-Ferrand
Toute l'info...

12_05_15
Conférence
Cycle Matériaux
Gilles Perraudin, architecte
« La pierre, naturellement ! Écologique, compétitive, un matériau pour l'avenir » Gilles Perraudin s'attache à rétablir la pierre dans les questions techniques et architecturales contemporaines, à l'inscrire dans les réponses environnementales. Projet après projet, la pierre remporte l'adhésion de ses maîtres d'ouvrages : chais viticoles, équipements publics, maisons, logements sociaux, etc.
18h30 | Grand amphithéâtre de l'ENSACF, 71 bd Cote Blatin, 63000 Clermont-Ferrand
Toute l'info...

21_05_15
Formation Auvergne Architectes
Les BR 7-23 de l'Oratoire
Géothermie - invitation
18h | Ordre des architectes, 40 bd Charles de Gaulle, 63000 Clermont-Ferrand

21_05_15
Conférence / Débat
Semaine Agricultures et Paysages 2015
Dans le cadre de la semaine « Agricultures et Paysages 2015 », le CAUE du Puy-de-Dôme organise une conférence / débat intitulée « Le Plan de Paysage, agir pour le Territoire ». Élaborée en concertation avec les acteurs du territoire - collectivités locales, associations, agriculteurs, aménageurs, artisans, habitants... Cette rencontre interactive et interdisciplinaire correspond à la mise en œuvre d'une démarche de projet, qui doit permettre de guider les décisions d'aménagement et les évolutions du paysage.
Programme 09h - 13h | Salle Panoramique Le Broc (63)
Toute l'info...

03 > 05_06_15
Formation Auvergne Architectes
Programmation AMO
Télécharger le bulletin d'inscription Ordre des Architectes Auvergne, 40 bd Charles de Gaulle, 63000 Clermont-Ferrand

04_06_15
Événement
Lancement du Carnet découverte Urbanisme et Mobilité
Dans le cadre de la semaine de développement durable 2015 - intervention de Julien de Labaco, facilitateur de mobilité - Innovation et mobilité - changement des cultures - suivi à 19h30 de l'inauguration du Carnet découverte Inscription par courriel et téléphone 17h30 | Maison de l'Habitat, 129 av de la République, 63100 Clermont-Ferrand

05_06_15
Journée
Architectes de profil 2015 des architectes d'Auvergne
Renseignements et inscriptions auprès du Golf des Volcans d'Auvergne - 04 73 62 15 51

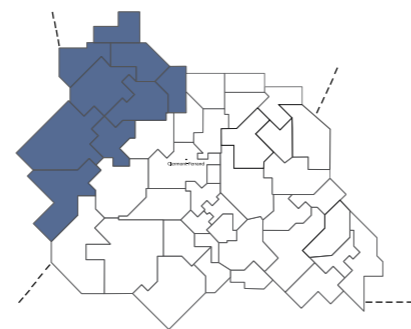
12 & 13_06_15
Journées portes ouvertes
Ouverture des inscriptions jusqu'au 15 avril
Toute l'info...

06 > 14_06_15
Semaine de la pierre
Avec l'association Ici et là est d'ailleurs Dans ce cadre, organisation le samedi 13 juin d'un salon du livre sur l'architecture et d'une conférence avec Elisabeth PELEGRIN-GENEL, architecte DPLG auteure de « Une autre ville sinon rien »
Toute l'info...
Renseignements : service.culturel@ville-aubiere.fr

→ Toute l'actualité des concours, appels à contributions, appels à communications...
→ École d'architecture - On parle de nous... →



Combrailles
Lionel Favier



Depuis plusieurs années le CAUE du Puy-de-Dôme est membre du comité technique transversal et du comité de programmation des fonds issus du programme européen LEADER sur le territoire du Pays des Combrailles.

Le programme LEADER est un programme de soutien financier aux territoires ruraux porteurs d'une stratégie de développement économique. Le GAL du Pays des Combrailles a bénéficié de 3 programmes successifs et engage son 4^{ème} programme LEADER.

Le SMADC assure le suivi du programme. Un premier avis technique est formulé par le comité technique transversal qui réunit le Conseil Départemental du Puy de Dôme, le Conseil Régional, l'Etat,

les Communautés de communes et divers partenaires tels que le CAUE63. La décision d'attribution des aides est de la compétence du comité de programmation, instance locale composée à parité de membres privés et publics.

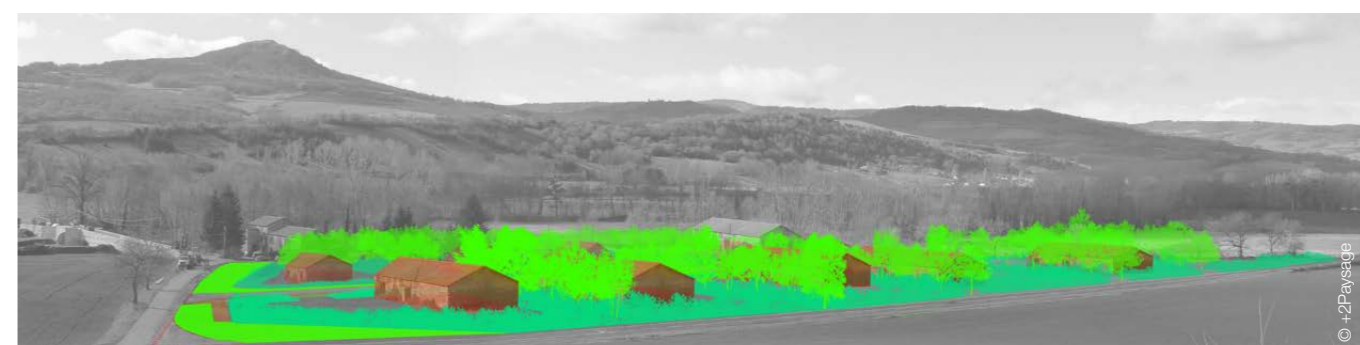
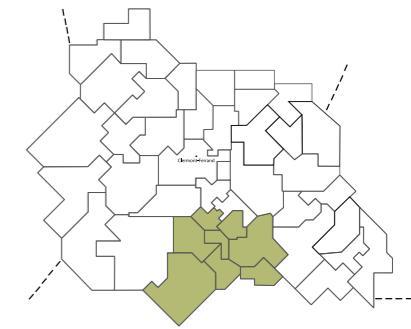
LE CAUE63 essaye d'apporter dans ces deux comités son éclairage neutre et « extérieur » au territoire. A ce titre il a proposé qu'une ligne de projet soit inscrite dans le programme 2015-2020 pour lancer une action « Habitat » visant à dynamiser la reconquête des habitats de centre-bourgs. A nos yeux, c'est un accompagnement indispensable et dynamisant, du développement économique des territoires.

Il s'agit ici de rationaliser la connaissance

architecturale et économique des bâtis anciens, leur indéniabilité évolutive, et de créer une véritable ligne de « produits habitat » en phase avec les attentes des populations telles que les Programmes Locaux de l'Habitat les ont démontrées, afin de susciter l'intérêt d'investisseurs privés, venant soutenir les initiatives publiques.



Pays d'Issoire
Christine Descœur

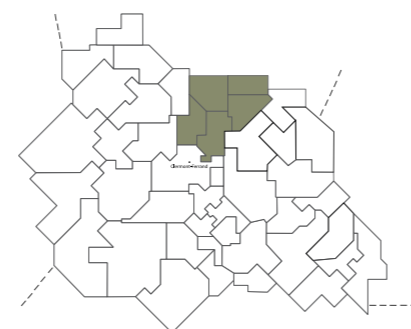


le territoire et ses conseillers

Chaque conseiller (architecte, urbaniste) est l'interlocuteur d'un secteur du département et d'un maire ou élu.



Nord Limagne
Philippe Robbe



La Communauté de Communes Nord Limagne vient d'initier, une étude de potentialités, dans l'objectif de mettre en place une nouvelle offre foncière pour l'installation d'entreprises, la création d'emplois et l'attractivité économique de ce secteur. Le projet s'est réalisé dans un mode opératoire concerté, une procédure de ZAC (zone d'aménagement concertée). Dans le cadre de la charte de développement des parcs d'activités, une large concertation s'est également mise en place. Le comité

de pilotage comprenait des élus, les services de la Communauté de Communes, des partenaires institutionnels. Les études préalables au dossier de création étaient conduites par la SEAU. Le volet environnemental, technique et réglementaire était confié au groupement Egis-Esquisse. La mission d'accompagnement et d'aide à la décision du CAUE, agit comme un révélateur permettant de percevoir la complexité de l'aménagement du territoire. Comment justifier l'ouverture à l'urbanisme dans un

secteur à fort potentiel agricole?...Comment améliorer l'insertion de l'opération dans un environnement sensible et fragile?...Comment résoudre les contraintes liées à la zone d'activités (stationnement VL /PL) et proposer un aménagement raisonné, ancré sur de nouvelles orientations urbaines et architecturales?...Les conclusions se sont portées sur l'extension de la Zone d'Activité de «Julliat Est», couplée avec la requalification de la zone existante.

ZAC de Perrier

Veiller à la cohérence de l'aménagement avec le territoire et le justifier, implanté une zone artisanale à l'entrée ouest du bourg de Perrier construire un nouveau paysage avec de nouveaux programmes,..... Autant de questions posées pour la création d'un lotissement à vocation économique sur la commune de Perrier. Perrier qui fabrique aujourd'hui une continuité urbaine avec Issoire.

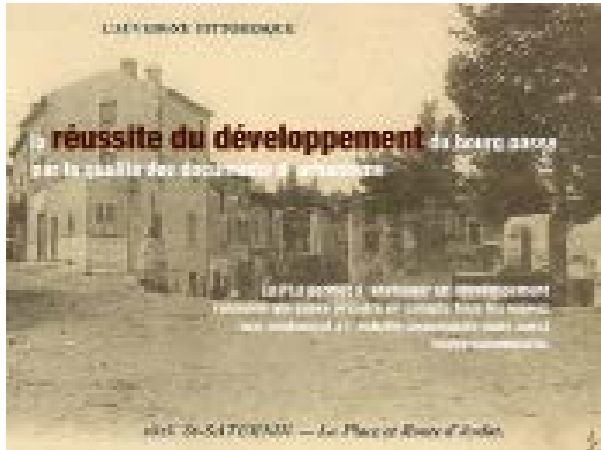
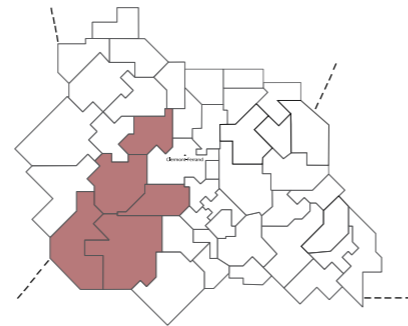
L'étude d'opportunité et de faisabilité de zones d'activités économiques sur le territoire d'Issoire communauté, commandée aux bureaux d'étude CODE et CREAM, flèche comme prioritaire la création de la zone de Perrier. Le projet n'est pas uniquement un projet communal mais bien un projet territorial, à l'échelle d'Issoire Communauté. Au cours de l'avancement de cette mission, la maîtrise d'ouvrage, assisté par

un comité de pilotage, dont fait partie le CAUE, prend conscience de l'importance que l'on doit porter à l'insertion de la zone dans son environnement direct. Les propositions pourront ainsi répondre à la Charte Régionale de Développement Durable des Parcs d'Activité. Le maître d'œuvre retenu, +2Paysage, Luc Léotoing, va s'attacher dans ses propositions d'inscrire la zone dans son territoire.

Maître d'ouvrage :
Communauté de communes Issoire Communauté
Maître d'œuvre : Agence +2Paysage



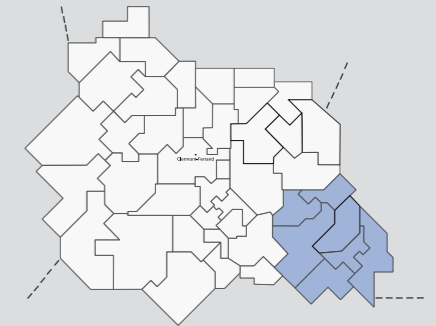
Sancy, Cheires et Volvic
Jean Roques



A l'occasion des élections municipales de 2014, le renouvellement des élus a été conséquent. Le CAUE a souhaité informer les nouveaux élus des différentes facettes que peut revêtir le conseil ou l'aide à la décision portés par les conseillers territoriaux. Un ensemble de diapositives montrant la diversité des interventions des architectes ou urbaniste conseillers a été configuré sous la forme d'une boîte à outils. Suivant les demandes ou les souhaits des collectivités, une présentation générale ou traitant de points particuliers (PLU, aménagement d'espaces publics, traverse, étude de préféabilité, etc.) est composée sous forme d'un diaporama adapté à chaque commune ou collectivité. Ces présentations sont ensuite commentées dans les communes ou communautés de communes qui le demandent.



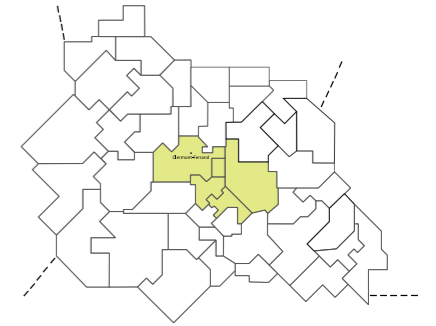
Livradois Forez sud
Christophe Camus



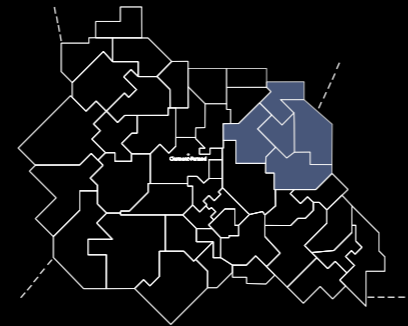
"L'équipe du CAUE n'a pas souhaité présenter les actions suivies par Christophe Camus sur son territoire et interrompues depuis l'été en raison de sa maladie."



Sud du Grand Clermont
Diane Deboaisne



Pays thiernois
Thibault Racault



En 2014, le Parc naturel régional Livradois Forez, accompagné par le Conseil Général du Puy-de-Dôme et le CAUE du Puy-de-Dôme, a initié un travail original autour de la RD906 et de ses qualités paysagères : une médiation/action. L'objectif est d'amener les différents acteurs de cette route, qu'ils soient usagers ou

gestionnaires, à partager leur regard, leurs perceptions et leurs ambitions. Sensibilité et approche de terrain sont au cœur de la démarche. Une équipe de paysagistes a tout d'abord organisé un voyage avec des élus et des techniciens durant l'été 2014. Ensuite, ils ont parcouru toute la route départementale et

son arrière-pays à bord d'une caravane à la rencontre des habitants et usagers. Une exposition tourne aujourd'hui en 2015 sur le territoire pour mettre en valeur et discuter au tour des « paysages de la Route 906 ».



La station d'épuration de la Sauvetat, village candidat au label « plus beaux villages de France »

Un village soigné

Le fort villageois de La Sauvetat est un exemple remarquable de fort villageois, typologie spécifique à l'Auvergne. Depuis de nombreuses années le fort fait l'objet de projets portés par divers maîtres d'ouvrages, commune, communauté de communes de Gergovie Val d'Allier, associations. L'ambition des acteurs est d'obtenir le label « plus beaux villages de France ». Dans ce projet global, la route départementale 630 a été retenue comme voie touristique d'accès au village.

paysager du projet et l'aménagement des parcelles.

Le CAUE a également été associé à l'évaluation des projets et à l'audition des équipes candidates.

Le projet retenu

Le projet retenu est construit à partir d'une analyse paysagère fine du contexte communal et du site. Il regroupe les fosses techniques dans un seul volume en grande partie enterré. Les bâtiments d'exploitation reprennent le vocabulaire architectural des édicules agricoles : implantation dans la continuité des clôtures, volumes et toitures simples, ossatures et bardages bois à pose verticale. Les façades visibles de la route sont sans percements. Les ouvertures sont orientées vers la cour, dans une orientation qui les rend presque imperceptibles depuis la route. Les clôtures sont constituées de murs de pierre surmontés d'un grillage.

L'aménagement de la parcelle suit la même logique de discrétion et d'emploi d'éléments traditionnels. Une petite zone humide est reconstituée entre le ruisseau du Charlet et la route sur le site de l'ancienne station. Elle permettra de compléter le traitement de l'épuration des eaux en sortie de la station. Les essences végétales sont indigènes ou vernaculaires, fruitiers, saules, peupliers, frênes, sureaux... Le projet pourrait être support d'action pédagogique.

Le projet qualifie l'insertion de la station, améliore le niveau d'épuration attendu et renforce la trame verte et bleue du site. Il constituait en outre l'offre la moins chère de l'ensemble des réponses.

Equipe lauréate : Jean-Louis Dubreuil paysagiste (Sycomore paysages), Sophie Sugères architecte, Lyonnaise des eaux, Suez environnement, TPC.



cadre de vie et fleurissement

le CAUE membre du jury du Concours des Villes et Villages Fleuris

Le rôle du CAUE du Puy-de-Dôme en matière de fleurissement et d'embellissement des communes est multiple. Nous participons au jury des Villes et Villages Fleuris à différents échelons (départemental, régional, national) depuis plusieurs années. Nous sensibilisons et formons également les techniciens d'espaces verts des communes à l'intégration du végétal dans leurs projets d'espaces publics.



En 2014, le CAUE a accompagné le conseil général du Puy-de-Dôme, le Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne ainsi que le Comité National des Villes et Villages Fleuris. Nous avons ainsi participé au jury départemental, au jury régional et au jury national qui se sont déroulés durant les mois de juillet et septembre 2014. 39 communes ont été visitées et conseillées. A cette occasion, le CAUE fait part de ses observations pour permettre une évaluation des réalisations des communes.

Nous avons ressenti chez les élus et services municipaux un souci constant de qualité apporté à l'environnement, aussi bien sur le patrimoine bâti que le patrimoine vert des communes visitées. La plupart des communes (notamment au niveau national) ont présentées tout au long des visites, des démarches cohérentes de valorisation de l'espace urbain ou de l'espace rural en tenant compte de l'identité paysagère du territoire.

Cette valorisation s'opère à travers une utilisation équilibrée et adaptée de l'ensemble des strates végétales. La répartition de la structure végétale est cohérente. Les communes visitées cet été, ont su s'adapter et ont changé de stratégie depuis quelques années: reconquête du massif au sol et élimination des jardinières superflues. En ce qui concerne le fleurissement, nous avons pu noter une bonne diversité botanique, une pertinence des compositions en fonction des lieux visités ainsi qu'une bonne harmonie des massifs floraux. Le fleurissement est généreux avec des mises en scènes originales et des camaïeux de couleurs innovantes.

La palette végétale, riche dans les communes labélisées 3 et 4 fleurs, répond à deux critères primordiaux : le premier pour sa résistance à la sécheresse et le second privilégiant l'harmonie des couleurs.

Depuis quelques années, dans toutes créations et rénovations d'espaces verts d'accompagnements de bâtiments ou de voiries, les massifs arbustifs sont également agrémentés de plantes vivaces décoratives par leurs fleurs ou leurs feuillages.

La présence d'un plan de désherbage communal sans utilisation de pesticides devient assez courant dans les communes rencontrées. L'effort de fleurissement et d'amélioration du cadre de vie est réel dans les communes classées 3 et 4 fleurs.

Grâce à ces actions d'embellissement et de fleurissement des communes, le CAUE souligne l'intérêt des démarches d'amélioration du cadre de vie et d'aménagements d'espaces publics (PAB et opération "cœur de village"), la valorisation des espaces bâtis et naturels et l'intérêt d'une gestion de l'urbanisme à long terme par le biais d'outils de planification (PLU, AVAP, ...).

Dans chaque jury, le CAUE du Puy-de-Dôme milite pour une qualité architecturale et paysagère, et nous travaillons essentiellement à la cohérence des projets territoriaux tout en respectant les acteurs et la mémoire des lieux en proposant des réponses simples et contemporaines.

Cohérence, spécificité des lieux, originalité, création contemporaine tels sont les mots et actions que nous souhaitons apporter dans le concours « Villes et Villages Fleuris »

A travers ce concours, nous souhaitons montrer que le paysage est pensé comme relation. En centrant l'attention sur les relations plutôt que sur le fleurissement stricto sensu, le CAUE essaye de détourner les différents techniciens des espaces verts de leurs préoccupations principales.

Comme dans un jeu de puzzle, le paysage comme relation regarde davantage les bordures, les franges, les recoins, les correspondances entre les pièces, que les pièces elles-mêmes pour ce qu'elles sont. Par ce travail d'assemblage, par cette construction des articulations, il contribue à donner sens à l'espace qui fait le "cadre de vie" car ce sont les liens et relations entre les parties qui rendent le tout intelligible.

Aujourd'hui, les communes participantes au concours souhaitent valoriser leur image sur les enjeux de qualité de vie, d'attractivité et de protection de la nature. Le nouveau label répond à ces objectifs et représente une opportunité évidente pour les collectivités territoriales qui souhaitent porter de telles ambitions. Pour les accompagner dans cette démarche, nous avons rencontré le 10 octobre 2014, (en partenariat avec le Conseil général du Puy-de-Dôme) 50 élus et techniciens lors d'une journée d'échange et de formation à l'arboretum de Balaine (03).

les communes visitées et conseillées en 2014 :

Département du Puy-de-Dôme :

Mozac / Gerzat / Perignat-Les-Sarliève / Augnat / La Sauvetat / Le Quartier / Montpeyroux / Tauves / Ménérol / Nonette / St Gervazy / St Julien La Geneste / St Maignier / Artonne / Chant La Mouteyre / Ris / St Laure / St Nectaire / Malintrat / Pionsat / La Roche Blanche / Aubière / Beaumont / Vic le Comte / Issoire / Ardes sur Couze

Département du Cantal :

Fridefont

Département de Haute-Loire :

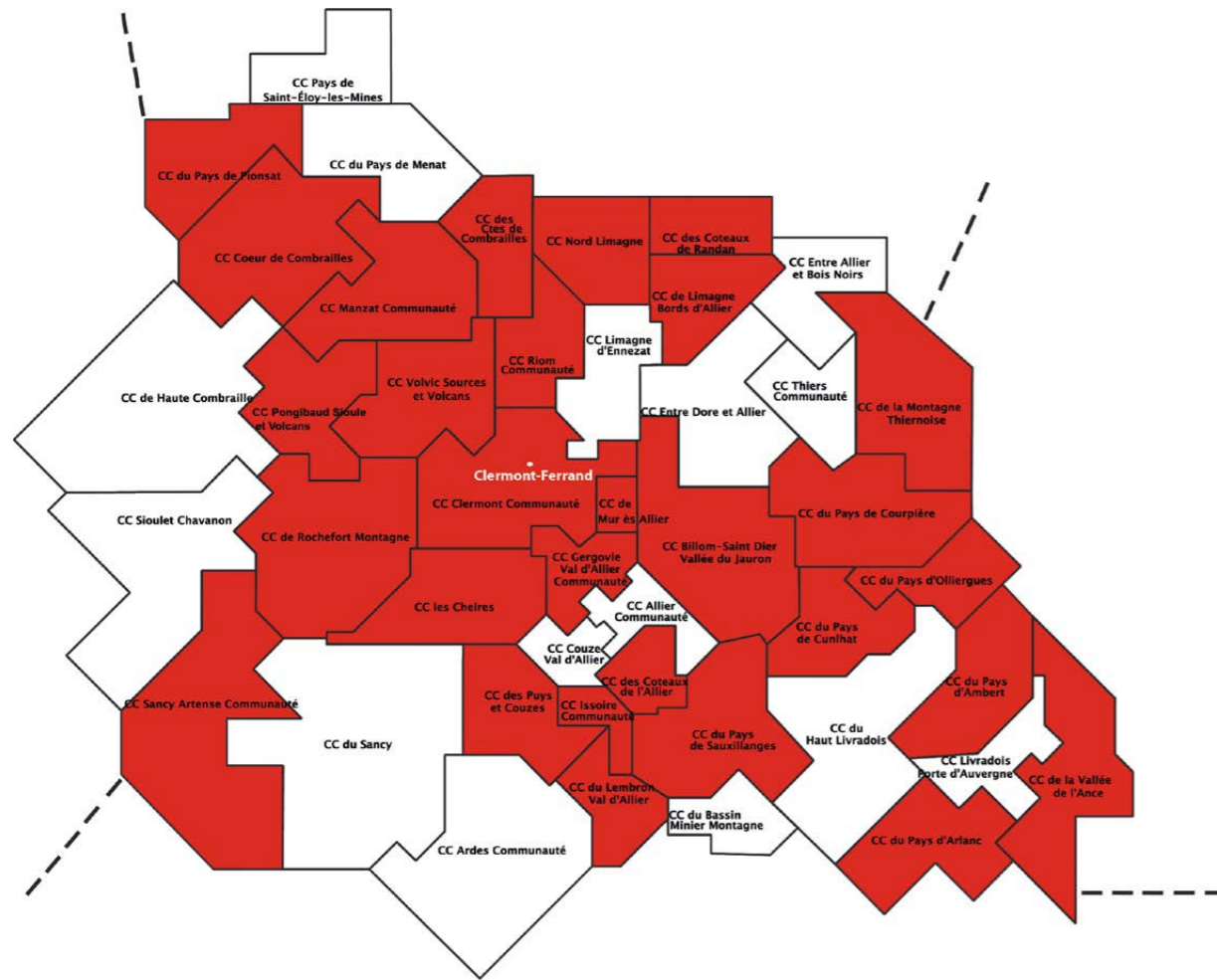
Saugues / Monistrol d'Allier / Le Puy-en-Velay / Vals-près-le-Puy / Blanzac / Yssingeaux / Saint-Paul-de Mons / Aurec-sur-Loire

Autres communes :

La Baule (44) / Orvault (44) / St Jean-de-Monts (85) / Notre Dame de Monts (85)

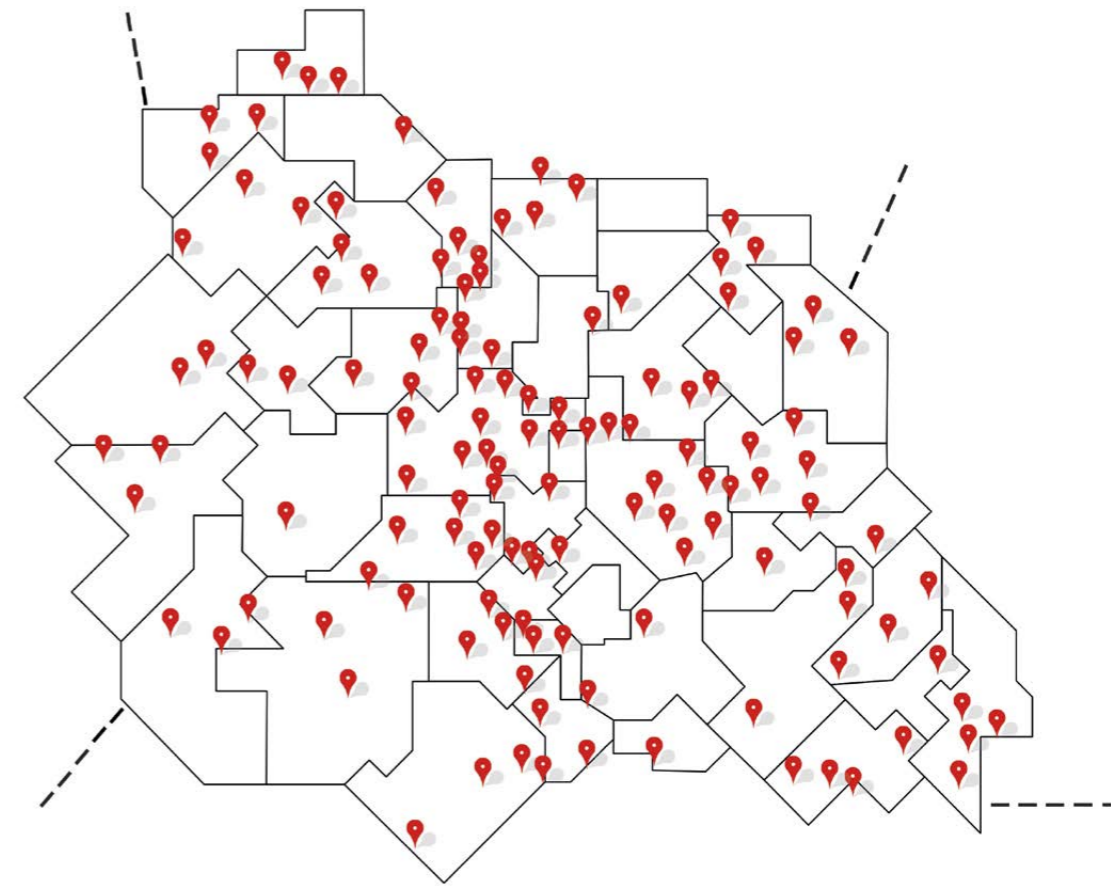
accompagnement

des collectivités territoriales et
Etablissements Publics de Coopération Intercommunale



Communauté de communes accompagnées en 2013

- | | | |
|---|---|-------------------------------|
| c.c. Billom Saint Dier vallée du Jauron | c.c. Gergovie Val d'Allier | c.c. Riom communauté |
| c.c. Clermont communauté | c.c. Lembron Val d'Allier | c.c. Rochefort |
| c.c. Cœur de Combrailles SMADC | c.c. Manzat communauté SMADC | c.c. Vallée de l'Ance |
| c.c. Côtes de Combrailles SMADC | c.c. Pays d'Issoire | c.c. Volvic Source et Volcans |
| c.c. Cunlhat | c.c. Pontgibaud Sioule et Volcans SMADC | c.c. Mur ES Allier |



Communes accompagnées en 2013

- | | | | | |
|-----------------------|--------------------------|------------------------|------------------------|-------------------|
| Aigueperse | Combrailles | Moureuille | St-Georges-De-Mons | Volvic |
| Ambert | Combronde | Neuville | St-Germain-L'herm | Yssac-La-Tourette |
| Antoingt | Courpière | Ollergues | St-Gervais-d'Auvergne | |
| Artonne | Cunlhat | Orcines | St-Gervazy | |
| Aubière | Dallet | Palladuc | St-Hilaire-La-Croix | |
| Augerolles | Davayat | Pardines | St-Jean-d'Heurs | |
| Authezat | Doranges | Paslières | St-Jean-des-Ollières | |
| Aydat | Effiat | Perrier | St-Jean | |
| Beauregard Vendon | Égliseneuve Près Billom | Peschadoires | St-Gervais | |
| Bertignat | Églisolles | Pont-du-Château | St-Maignier | |
| Besse | Fayet Le Château | Pontaumur | St-Ours-les-Roches | |
| Beurrières | Gerzat | Puy-Guillaume | St-Saturnin | |
| Bourboule (La) | Goutelle (La) | Roche-Noire (La) | St-Sauveur-la-Sagne | |
| Bouzel | Grandrif | Rochefort-Montagne | St-Sauveur-les-Sagnes | |
| Bromont-Lamothe | Issoire | Saillant | Tallende | |
| Cébazat | Lastic | Sauvagnat-Près-Herment | Teilhède | |
| Chabreloche | Lempdes | Sauvessanges | Thiolières | |
| Chalus | Lezoux | Sauvetat (La) | Tour-d'Auvergne (La) | |
| Chambon-sur-Lac | Manzat | Sauviat | Trezioux | |
| Champeix | Maringues | Sauxillanges | Valcivières | |
| Champetières | Marsat | St-Andoux | Vernet | |
| Chanat-la-Mouteyre | Mayres | St-Dier-D'auvergne | Sainte-Marguerite (Le) | |
| Chanonat | Ménérol | St-Éloy-les-Mines | Verneugheol | |
| Charbonnier-les-Mines | Moissat | St-Floret | Vertaizon | |
| Charensat | Monnerie Le Montel (La) | St-Flour | Vertolaye | |
| Chateaufort-les-Bains | Montaigut-en-Combrailles | St-Gal-Sur-Sioule | Vic-Le-Comte | |
| Chateldon | Montmorin | St-Genès-Champanelle | Vitrac | |
| Chidrac | | St-Genès-Du-Retz | Viverols | |
| Clermont-Ferrand | | | Vollore-Ville | |

zoom

détail des interventions

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La-Roche-Noire, réunion zone 3AUh ouverture à l'urbanisation. SRCE, bilan propositions pour la Dreal - **IPAMAC**, questionnaire trame verte et bleue - **DATAR** Projet TEAMM "mobilité en zone de montagne" - **SRADDT** (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire) - **PNRLF**, atelier d'urbanisme cotech - **Grand Clermont**, ateliers contribution rivière Allier - **Martres-de-Veyre et Vic-le-Comte**, comité de consultations des commerces - **Dreal**, atlas régional des paysages d'auvergne - **St-Jean-des-Ollières**, copil étude trame verte et bleue secteur St-Dier-Billom - **Clermont-Ferrand**, avec Cerema mobilité et gare.

HABITAT

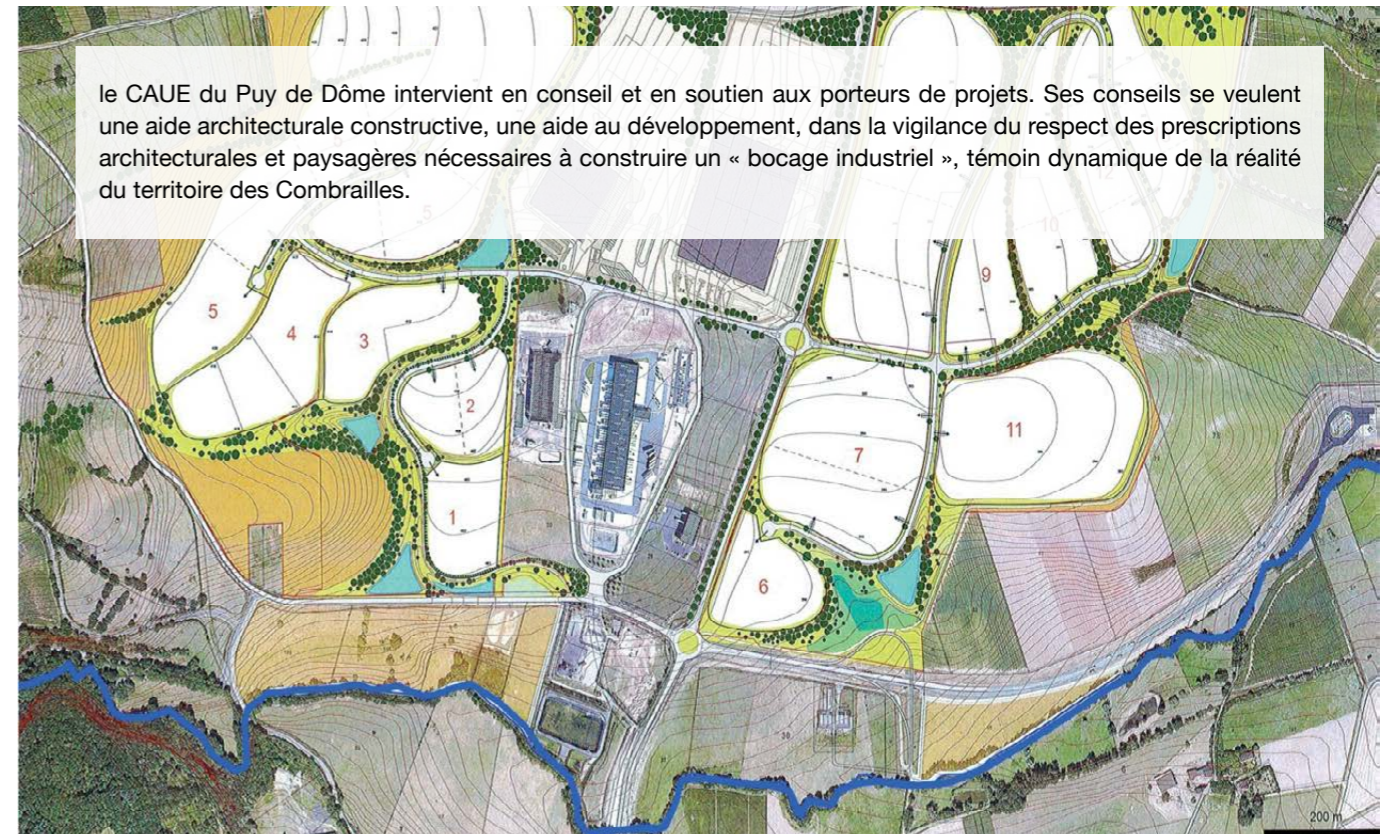
PLH, CC Manzat - Smadc - Opah, St-Dier-Billom - Politique de l'habitat du département - Gens du voyage - Réflexion sur l'habitat participatif.

ARCHITECTURE

Ambert, habiter les centres bourg - **Artonne**, bâtiment public - **Augerolles**, bâtiment technique et centre bourg réhabilitation - **Authezat**, lotissement - **Bertignat**, éco hameau - **Besse**, labellisation cités de caractères - **Cunhat (CC)**, école St-Joseph programmation - **Volvic sources et volcans (CC)**, unité de

méthanisation - **Chabreloche**, écoquartier. **Champeix**, tonne de jardin. **Chanonat**, lotissement. **Chateaufort-les-Bains**, thermes rénovation. **Chateldon**, écoquartier et labellisation cités de caractères - **Doranges**, bâtiments communaux projet aménagement - **Effiat**, bâtiment mairie - **Egliseneuve-près-Billom**, écoquartier - **Eglisolle (CC)**, maison de l'enfance choix couleur façades - **Grandrif**, espaces publics - **Job**, étude de restructuration école Saint Joseph analyse offres consultation - **Goutelle (la)**, bâtiments publics - **Monnerie-le-Montel (la)**, logement rénovation - **Roche-Noire (la)**, écoquartier - **Sauvetat (la)**, station épuration - **Tour-d'Auvergne (la)**, cabanes - **Monestier (le)**, lavoir de clermont - **Vernet-Ste-Marguerite (le)**, bâtiment communal - **Manzat**, bâtiment agricole et construction - **Maringues**, bâtiments communaux - **Ménérol**, nouveau secteur logements - **Nonnette**, labellisation cités de caractères - **Orcines**, fontaine. **Palladuc**, cimetière - **Pardines**, mise en tourisme du fort villageois (paysage, fouilles archéologiques) - **Pays d'Issoire**, patrimoine industriel - **St-Dier**, opération peinture à l'ocre - **St-floret**, toiture église pour conseils rénovation - **St-Gal-sur-Sioule**, chapelle - **St-Genès-Champanelle**, écoquartier - **St-Genès-du-Retz**, bâtiment mairie - **St-Jean-d'Heurs**, cour d'école - **St-Sauveur-la-Sagne**, salle multi-activités - **St-Jean-St-Gervais**, étude de mise en valeur - **Sauvessanges**, équipement public, conseil aménagement mairie.

partenaire du parc industriel de l'Aize à Combronde,



11. Clamart
Place Marquis, vers 1910.
Place Marquis, décembre 1992.

Préserver - aménager



CLAMART - Place Marquis et rue de la Forêt



CAUE 63 - Pays d'art et d'histoire

Séminaire « patrimoines, paysages et urbanisme »

Pays de Billom, Saint Dier, Vallée du Jauron



ENVIRONNEMENT

plateforme 21, atelier biodiversité - **DREAL** atlas des paysages - **SBA** intégration des bennes à ordures ménagères dans les bourgs - **Rivière Allier**, valorisation - **Côtes de Clermont**, espaces naturels sensibles - **Monnerie-le-Montel (la)**, étang des Planchettes - **Chabreloche**, plan d'eau.

URBANISME ET AMÉNAGEMENTS ET ZONES D'ACTIVITÉS

Aigueperse, ZA. **Ambert et (CC)**, centre bourg, PADD, PLUI, ZAC - **Antoingt**, aménagements futurs. **Aubière**, ZAC - **Augerolles**, centre bourg, logements, PAB - **Authezat**, abords église et mairie - **Aydat**, PLU - **Beauregard-Vendon**, PLU - **Besse**, PLU. - **Beurrières** - **Bouzel**, PAB - **Bromont-Lamothe**, PLU - **Clermont communauté**, ZIZA - **Cunhat (CC)**, PLUI - **Lembron Val d'Allier (CC)**, PLUI - **Pontgibaud Sioule et Volcans**, ZIZA - **Rocheffort (CC)**, PLUI - **Vallée de l'Ance (CC)**, PLUI - **Volvic Sources et Volcans**, ZIZA - **Cébazat**, ZIZA - **Chabreloche**, lotissement - **Chalus**, aménagements futurs - **Chambon sur Lac**, PLU - **Champetières**, PLUI - **Chanat-la-Mouteyre**, PLU - **Charensat**, carte communale - **Chatel-Guyon**, ZA - **Chateldon**, PLU, écoquartier et lotissement - **Chidrac**, PLU - **Pontaumur**, traverse - **Combrailles (CC)**, PLU et traverses - **Verneugheols**, Lastic, **Sauvagnat**, **Theilède** - **Combronde**, parc de l'Aize - **Courpière**, place - **Davayat**, traverse - **Doranges**, traverse et espaces publics - **Fayet-le-château**, contribution pour parc Livradois-forez - **Grandrif**, traverse - **Issoire**, abords de la halle aux grains et ZA - **Job**, PLUI - **Joze**, traverse - **Tour d'auvergne (la)**, PLU - **Lempdes**, PLU, ZIZA - **Manzat**, PLU - **Mayres**, extension du bourg - **Moissat**, espace public et PAB

- **Montaigut-en-Combraille**, voie verte - **Montmorin**, espaces publics - **Moureuille**, ensemble de bâtiments et stationnements - **Neuille**, PLU - **Olliergues (CC)**, habiter les centres bourgs - **Orcines**, espace public - **Pardines**, aménagements mise en valeur du site développement d'un projet de territoire autour des forts villageois - **Perrier**, ZA - **Peschadoires**, PLU - **Pont-du-Château**, PLU - **Pontaumur**, PLU et traverse - **Puy-Guillaume**, traverse - **Rocheffort-Montagne**, PLU - **Saillant**, PLUI - **St-Ours-les-Roches**, PLU - **St-Eloy-les-Mines**, prise connaissance projet - **St-Flour-l'Etang**, PAB - **St-Genès-Champanelle**, PLU et ZAC - **St-Georges-de-Mons**, PLU - **St-Gervais d'Auvergne**, PLU et PADD - **St-Gervazy**, PLU - **St-Hilaire-la-Croix**, espaces publics, place et PLU - **St-Jean-d'Heurs**, PAB - **St-Ours-les-Roches**, PLU - **St-Sandoux**, PLU - **St-Saturnin**, PLU et AVAP - **Sauviat**, PAB - **Sauxillanges**, PLUI - **St-Genès-Champanelle**, écoquartier, traverse et ZAC - **St-Georges-de-Mons**, PLU - **St-Jean-des-Ollières**, traverse - **Theilède**, traverse - **Thiolières**, PLUI - **Trézioux**, traverse - **Valcivières (CC)**, PLUI - **Vertolaye**, PAB et lotissement - **Vitrac**, PLU - **Viverols**, espaces publics centre bourg - **Vollre-ville**, PAB.

JURY

Ambert, projet culturel "la scierie" - **Aubière**, pour bailleur Ophis. **Cébazat**, logements sociaux les 3 fées Auvergne Habitat - **Clermont-Ferrand**, logements sociaux Kessler/Rabanasse Logidôme et lycée Blaise Pascal - **Cournon**, Sdis Somival et lycée Descartes - **Issoire**, lycée - **Lezoux**, collège - **Pont-du-Château**, logements sociaux Petit Mortaix Logidôme - **Pontaumur**, lycée. **Riom**, lycée. **St-Sauveur la Sagne**, salle des fêtes.

conseils candidats à la construction



sanctuaire gaulois de Corent



Un des 4 films réalisés pour récompenser les prix régionaux de la troisième édition du Palmarès « Valeurs d'exemples® » a été sélectionné et primé au festival du film d'Amiens.

Initiée par l'Union régionale des CAUE, la troisième édition du Palmarès « Valeurs d'exemples® » 2013 a montré la production architecturale et paysagère la plus récente et la plus remarquable d'Auvergne. Certains projets et opérations mentionnés ou primés ont encore une vie prolongée de succès pour ses concepteurs. Deux ont participé ainsi à d'autres distinctions. Le film du

prix "Valeurs d'Exemples"® a été réalisé par Estelle Brugerolles (Lazuli film), puis a été sélectionné en avril 2014 pour le festival du films archéologiques d'Amiens, festival qui a également vu la projection d'un court-métrage de David Geoffroy sur le Temple de Mercure. Un Puy-de-Dôme très présent en Picardie !

* Film du Palmarès 2013 à voir sur le site du CAUE 63, rubrique : vidéos

* Rencontre avec Estelle Brugerolles réalisatrice et Michel Astier directeur du CAUE autour du film : Aménagement du sanctuaire gaulois de Corent. Interview Claire Dairaine, Images Raphaëlle Joly et Henoc Kiaku, Montage Claire Dairaine. [section audiovisuelle du lycée La Hotoie d'Amiens] : <https://www.youtube.com/watch?v=6q1KNNSTfII>

formation des acteurs locaux



Le CAUE est fréquemment associé aux formations des acteurs des territoires. Les thèmes abordés sont variés : paysages, agriculture périurbaine, nature en ville, trame verte et bleue, urbanisme et énergie, mobilités, fleurissement, architecture et patrimoine, densification du pavillonnaire. Il a notamment plusieurs fois été associé aux formations des agents de l'Etat et des collectivités territoriales organisées par le CVRH (Centre de Valorisation des Ressources Humaines) sur les thèmes de la trame verte et bleue, des paysages, et du volet paysager (dans le cadre de l'instruction des autorisations du droit des sols).

La pertinence d'un projet s'évalue à son adaptation à son contexte, géographie et microclimat, structures paysagères, terrain et topographie, formes urbaines du secteur, formes architecturales vernaculaires, composition des volumes et façades, végétation existante, matériaux et couleurs...

Cohérence du projet avec le site :
- adaptation aux structures paysagères
- adaptation à la topographie d'un site,
- adaptation aux formes urbaines ?

Avant tout projet, venez rencontrer un architecte conseiller, un urbaniste du CAUE. Il vous conseillera gratuitement dans vos démarches. Voici quelques exemples :

> vous voulez construire

Le CAUE vous conseille pour réfléchir sur l'implantation de la construction, sa conception et celle du jardin, l'utilisation des énergies renouvelables.

> vous envisagez de réhabiliter

Le CAUE vous donne des idées pour transformer une habitation, repenser votre mode de chauffage, rénover une toiture, faire un ravalement, etc.

> vous désirez restructurer un bâtiment

Le CAUE vous guide pour restaurer, isoler de manière efficace, créer une nouvelle ouverture, aménager un espace de vie, créer une extension, etc.

> vous souhaitez économiser de l'énergie ou employer une énergie renouvelable

Le CAUE vous renseigne sur la réglementation, les démarches administratives, les aides financières, les professionnels dont vous avez besoin.

904 heures ont été consacrées à la réception de 174 particuliers. On constate une baisse de la fréquentation par rapport à 2011 et 2012. Les conseils dispensés au cours de ces rendez-vous sont de plus en plus techniques d'un point de vue construction et de plus en plus pointus en regard de la réglementation.

Il faut rajouter à ce décompte les conseils dispensés par téléphone, sur les salons, sur les territoires directement et en consultation internet.

salon de l'habitat 2014

Du 21 au 24 mars 2014, la Grande Halle d'Auvergne a accueilli sur plus de 16 000 m2 son désormais traditionnel Salon de l'Habitat.

Forte du succès de la dernière édition qui a attiré près de 50 000 visiteurs, l'équipe organisatrice Centre France Événements et l'Union des Maisons Françaises préparent activement la 22ème édition. Le CAUE a tenu un stand très visité lors de cette session. De nombreux conseils ont été diffusés sur place et un certain nombre de rendez-vous enregistrés pour les permanences.





DRAC
label du XXe siècle

DREAL atlas du paysage

Le site de l'atlas régional des paysages d'Auvergne est ouvert depuis l'automne 2014. Après une approche de terrain qui a mobilisé les acteurs locaux via des ateliers mobiles, l'équipe chargée de l'étude a mis en place un atlas qui se veut vivant, à actualiser au fil du temps. Le site comprend des descriptions des ensembles de paysages, des « guides relations hommes-milieu », des « exemples d'attitudes locales », un blog et une médiathèque. Il met à disposition des éléments de diagnostic et de repérage d'enjeux paysagers localisés, par des textes synthétiques et des outils faciles d'accès, et faciles à « partager ». Le CAUE a suivi la méthode pilote des ateliers mobiles et accompagné la journée de lancement de l'atlas. Il fera vivre sur le terrain cet outil ouvert de compréhension des paysages et de leurs enjeux.

Le CAUE participe à certaines commissions : Conseil de développement du Grand Clermont, commission locale UNESCO, Commission d'urbanisme de la ville de Clermont-Ferrand, commission technique, d'attribution, de gestion ou de pilotage des fonds Leader avec le PNR Livradois-Forez et le SMADC

commission des sites et des paysages

Attachée à la protection des paysages, la politique des sites vise à préserver des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, et dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Depuis la mise en place de la première loi de 1906 relative à la protection des monuments naturels et des sites, complétée et confortée par la loi du 2 mai 1930, la politique des sites a connu des évolutions significatives, notamment grâce à la création d'une administration dédiée, en 1970. Ainsi, on est passé progressivement, au fil des décennies, du classement de sites ponctuels à celui de grands ensembles paysagers, et d'une politique de conservation pure à une gestion dynamique des sites. Cette commission est composée de représentants des services de l'Etat, des élus, et de la société civile (personnalités qualifiées dans le domaine concerné, représentants d'associations et d'activités professionnelles).

Leader

Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale est une méthode de développement local permettant aux acteurs locaux de développer un territoire en exploitant son potentiel de développement local endogène. Le CAUE est intervenu dans les commissions techniques ou de pilotages et les commissions d'attribution avec d'une part le PNR Livradois-Forez et d'autre part le SMADC.

réseau rural auvergne

Le Réseau Rural Auvergne est présent depuis le début de l'année 2008, pour aider les acteurs auvergnats du développement rural à travers 6 thématiques : Urbanisme durable, Évaluation de politiques publiques, Coopération, TIC et services aux populations, l'après 2013 et les filières alimentaires de proximité. Le Réseau Rural Auvergne apporte par ailleurs un appui technique à la Coopération, à la carte, pour les GAL d'Auvergne. Le CAUE est investi à différents titres dans le Réseau rural Auvergne.

exposition « Les trésors architecturaux des villes d'eaux »



Afin de célébrer les 15 ans de la Route des Villes d'Eaux, l'exposition « Les trésors architecturaux des villes d'eaux » a été mise en place dans les parcs thermaux des 18 villes d'eaux du Massif central en 2014. Cette exposition est une véritable invitation à la découverte de l'univers des villes d'eaux du Massif central et d'Europe, à travers de beaux visuels d'architecture thermique ancienne ou contemporaine. Des vidéos dont une réalisée en collaboration avec Christine Descoeur, architecte conseiller au CAUE du Puy-de-Dôme, complètent les visuels de l'exposition.

Si certaines stations thermales ont une origine antique, la plupart des villes d'eaux ont développé leur activité thermale à partir du XIX^e siècle par la mise en place d'équipements spécifiques. Ces constructions, qui ont souvent fait intervenir des architectes ou décorateurs de renom, répondent toutes à une fonction faisant partie intégrante du « triptyque thermal » :

- › soigner, dans les temples de l'eau (thermes monumentaux ou petits établissements de bains spécifiques);
- › faire venir une clientèle via des infrastructures de transport (gares, funiculaire, tramway) et la faire séjourner au sein d'hébergements luxueux (villas, palaces);
- › divertir, en proposant des équipements récréatifs (casinos, théâtres), des lieux de sociabilité (salons de thé, pâtisseries) et des espaces naturels recomposés (parcs thermaux).



S-Pass Territoires est une plateforme web qui offre aux acteurs du cadre de vie et de l'aménagement une suite innovante d'applications, de bases de données et d'outils (cartes, photothèques, carnets numériques) afin de mieux interpréter les territoires et la gestion des projets. Initiée par le CAUE du Nord dans le cadre d'un dossier FEDER, cette plateforme web collaborative est aujourd'hui animée par un réseau de 14 CAUE réunis au sein d'une association avec l'ambition d'en faire une plateforme nationale pour le réseau des CAUE, leurs partenaires et leurs publics (habitants, associations, collectivités territoriales, milieu

éducatif, professionnels, partenaires et institutions) Pour mettre la plateforme au service des projets de ses différents partenaires, le CAUE du Puy-de-Dôme a participé à 2 formations à Lille en 2014 afin d'acquérir les bons outils pour travailler en réseau sur cette plateforme.

Au delà des règles communes indispensables à la bonne administration d'une telle plateforme et de la nécessaire maîtrise des applications, ces formations ont surtout permis de comprendre comment mobiliser la plateforme au service d'un dispositif de conseil, d'une dynamique de projet et de sensibilisation.



les rendez-vous thématiques



sommet de l'élevage

Quels liens entre urbanisme et mobilité ?



Car le déplacement est le fait d'un motif, d'un mobile. Car le déplacement peut être l'espace-temps pour faire autre chose que se mouvoir. Car lors d'un changement de mode ou d'un temps d'arrêt, l'usager peut faire autre chose. Car le service pose la question de l'usage ...et surtout car tout cela génère nos relations humaines.

Santé & îlot de chaleur urbain définitions & remèdes



Il est primordial de localiser les îlots de chaleur urbain pour lutter contre ce phénomène et ainsi permettre un confort thermique des citoyens et donc leur bien être.

santé et paysage de vie

L'article 1 de la charte de l'environnement, adossée à la Constitution Française, stipule que «Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé». Notre cadre de vie influence notre santé, notre bien être et notre qualité de vie. Intervenir sur notre paysage de vie, dans le logement, au travail ou à l'extérieur participe à une meilleure santé de vie (psychique, physique, mentale). Comment peut-on créer du mieux vivre dans les différentes échelles du paysage ? Quels sont les impacts du paysage sur la santé des citoyens ?



ville et nature

En quelques années, le développement de la nature est devenu un enjeu majeur pour l'émergence de la ville durable. Les initiatives observées dans les villes et les agglomérations confirment la montée en puissance de la prise en compte de la nature dans les stratégies et les pratiques. Longtemps mise de côté, l'agriculture urbaine s'impose aujourd'hui à l'agenda des politiques et des décideurs. Quel que soient les modèles urbains préconisés, la ville verte reste un véritable défi pour la ville de demain.



INTERACTIONS - URBANISME - MOBILITÉ

Au croisement des chemins...
...les services

conseil architecture urbanisme environnement
P U Y - D È M E

SANTÉ - ESPACES DE VIE

Jeu 22 mai 2014
2^{ème} Conférence - débat

Auditorium - Maison de l'Habitat
129 av. de la République
63100 Clermont-Ferrand

SANTÉ & ÎLOT DE CHALEUR URBAIN
Rencontre du 22 mai 2014 de 8h45 à 13h,
dans le cadre des RENDEZ-VOUS THÉMATIQUES du CAUE

08:30 ACCUEIL

08:45 PRÉAMBULE
Problématique et enjeux
Lionel FAVIER et Jean ROQUES,
Architectes conseillers, CAUE du Puy-de-Dôme.

09:00 QU'EST CE QUE L'ÎLOT DE CHALEUR URBAIN ?
Sylvain AVRIL, ADME Auvergne.
Un représentant de Clermont Communauté et/ou Ville de Clermont-Fd (ICU à Clermont-Ferrand)

09:40 IMPACTS SUR LA SANTÉ DES POPULATIONS
Pr. CHAMOIX, médecin du travail, cardiologue CHU Clermont-Fd
L'îlot de chaleur urbain comporte des risques pour la santé. Il est donc indispensable de connaître les effets de la chaleur sur les populations pour pouvoir prévenir les conséquences des ICU.

10:20 PAUSE CAFÉ

10:35 IDENTIFICATION, CARTOGRAPHIE, TENTATIVE DE RESORTION DES ICU
Philippe MARY, Responsable de l'atelier ressources et durabilité, Correspondant territorial Nord-Isère - Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.
Retour d'expérience dans 3 agglomérations de Rhône-Alpes : Lyon, Saint-Etienne, Grenoble.

11:20 COMMENT PEUT-ON REDUIRE LES EFFETS DES ICU À DIFFÉRENTES ÉCHELLES ?
Alexandre COLIN, Paysagiste, BET FCB, Bordeaux
Lutter contre les ICU, ennemi invisible n'est pas chose facile. La prise en compte des configurations spatiales est la solution à privilégier pour éviter les effets négatifs des ICU. Les végétaux et les masses d'eau sont des bons moyens, mais ils ne sont pas les seuls. L'emploi de matériaux de couleur clair (albedo faible) contribue à limiter les effets ICU.

12:20 QUESTIONS
Échange avec les participants

INSCRIPTION AU CAUE

Jeu 2 octobre 2014 • Conférence-Débat

Centre de conférences
Grande Halle d'Auvergne

SANTÉ - ESPACES DE VIE

PAYSAGE DE VIE

14:00 ACCUEIL

14:05 PRÉAMBULE
Problématique et enjeux
Lionel FAVIER et Jean ROQUES,
Architectes conseillers, CAUE du Puy-de-Dôme.

14:15 QU'EST CE QU'UN PAYSAGE ?
Comment se construit un paysage
Claude CHAZELLE, paysagiste
«Le paysage définit une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations» (selon l'Organisation Mondiale de la Santé)

14:55 RAPPORT ENTRE LE PAYSAGE ET LA SANTÉ
Mailys AYARD, psychologue CHU Clermont-Ferrand
Le bien-être ou à contrario le «mal-être» résultant d'un paysage de vie dégradé, influence sur notre santé - de quelle façon ? Quelles incidences ? Quels mécanismes «psychiques», quels repères de société, conduisent à l'appréciation du paysage et à son vécu ?

15:40 COMMENT CRÉER / CONSTRUIRE UN PAYSAGE DE BIEN ÊTRE ?
Jean-Marie FRETDEFONT, urbaniste-architecte
Méthodologie par l'exemple pour des espaces de bien-être et un voisinage harmonieux ville-nature-campagne.

16:20 QUESTIONS / RÉPONSES

Jeu 2 octobre 2014 • Conférence-Débat

Centre de conférences
Grande Halle d'Auvergne

VILLE ET NATURE

L'AGRICULTURE, ...UNE QUESTION URBAINE ?

09:00 ACCUEIL

09:15 PRÉAMBULE
Problématique et enjeux
Christine DESCOEUR et Philippe ROBBE,
Architectes conseillers, CAUE du Puy-de-Dôme.

09:30 REGARD DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU PUY-DE-DÔME
Nicolas ROUGIER, conseiller en aménagement et urbanisme
Approche sur l'agriculture urbaine et périurbaine interpellée l'ensemble de la société. Ce retour à la terre en ville est rempli de bon sens, il est également rempli de joie et la passion creuse son sillon. L'agriculture se fait urbaine et artificielle en s'affranchissant du sol, tandis que la ville devient de plus en plus «verte», «fertile» et même plus «naturelle».

10:00 ON A LE PAYSAGE QUE L'ON MÉRITE !
Thierry LAVERNE,
Paysagiste, ancien élu et ancien président du Triangle Vert de l'Essonne.
Paysagiste citoyen, il est convaincu que pour être efficace à la production de réponses il faut être impliqué dans la redistribution des questions. Thierry Laverne explique comment les démarches rassemblent les territoires et les acteurs autour d'une vision commune préalable à la coproduction d'un projet partagé. Ses réflexions sont fondées et structurées sur trois valeurs : Habiter - Cultiver - Relier.

11:15 RETOUR D'EXPERIENCES INNOVANTES
Jardins urbains, des associations témoignent sur leurs engagements et démarches.
Dans nos jardins urbains, jouez avec les terres de nos villes et dans nos assiettes, des potagers foisonnent autour de nous. Ce «phénomène potager» ne s'arrête pas une fois la récolte venue. Le jardin en ville, ça se partage. Pour preuve, le succès fulgurant du mouvement des «incroyables comestibles».

11:45 QUESTIONS / RÉPONSES

parcours urbain

Depuis juin 2013, la ville de Clermont-Ferrand, s'est engagée dans la réalisation de son nouveau document d'urbanisme et conduit l'étude de son Plan Local d'Urbanisme. Le CAUE 63 a décidé d'accompagner la ville dans ce programme en créant un parcours urbain qui s'inscrit plus précisément dans la démarche de concertation qu'elle a voulue.



plu

Initié en 2013, cette fiche rédigée à l'intention des élus et des bureaux d'études, décrit l'ensemble des démarches à entreprendre, identifie les partenaires pouvant aider les collectivités locales à mener leur projet de PLU à terme.

LA MÉTHODE

Inscrire le droit des sols dans le cadre juridique

La mise en forme du PLU se concrétise dans le plan de zonage, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et les règlements de zone. Des annexes et plans techniques le complètent. Le plan de zonage et les OAP déclinent et précisent les orientations du PADD. Les règlements de zones peuvent enrichir et affiner ces orientations. Leur écriture pose la question de l'équilibre à trouver entre sécurité juridique et souplesse nécessaire. Une règle trop rigide ne permet pas l'adaptation aux cas particuliers et elle peut décourager voire empêcher des projets. Trop souple, elle rend difficile le maintien des objectifs et entraîne un risque de traitement inégal des demandes et ainsi des éventuels contentieux. De façon générale, le projet doit primer sur la règle.

pont pakowski

Le CAUE et le patrimoine du XX^e, 1^{ère} tranche 1913 à 1915, seconde tranche 1924 à 1926. Une double fiche présente le Pont Pakowski, pont suspendu en béton armé selon un système de la société Hennebique type bow-string. Document réalisé à l'occasion de travaux de rénovation menés sur ce pont en 2013/2014.

IDENTITE

LOCALISATION

DESCRIPTION

ÉLÉMENTS HISTORIQUES

STAFF

LE PONT PAKOWSKI... ... AUJOURD'HUI

journal angles de vues

Né en 1999 le journal « angles de vues » du CAUE s'est étoffé, il paraît sous sa forme actuelle depuis plus de 7 ans. Le numéro 26 a été composé sur 44 pages, imprimé à 2500 exemplaires. Ce journal aborde à la fois la thématique des missions fondatrices des CAUE et la question des arbres de bord de route, des sujets d'actualités, de territoires. Outre la mise en ligne sur le site internet du CAUE, la publication est diffusée par voie postale à tous les architectes, paysagistes, urbanistes, élus, établissements scolaires... du département.

zoom

nos arbres de bord de route

Les routes françaises sont communes depuis plusieurs siècles pour leurs rubans serpentine entre deux élégantes rangées d'arbres. Mais au cours de ces dernières décennies, les arbres ont été accusés d'avoir entraîné la mort de trop nombreux automobilistes. De très nombreux alignements d'arbres ont été supprimés pour élargir les chaussées, rectifier les bords, diminuer les coûts d'entretien ou limiter les impacts en cas de sortie de route.

faut-il abattre les arbres qui tuent ?

Nos arbres routiers sont-ils donc des assassins ? Sur les routes de France, plus de 1 500 personnes perdent encore la vie chaque année après avoir heurté en moyenne les 4/5^{es} des tuiles en 2012 contre 600 en 2008. Depuis les années 80, ces lignes arborées à qui il est attribué 16 % des tuiles sur la route en 1992, 11 % en 2007, 12 % en 2008 ont été réduites de moitié. Et pourtant les arbres constituent encore aujourd'hui une statistique importante de mortalité routière impliquant des châtiments fers, avec un pourcentage stable à 11%.

La longueur des alignements de bord de route a diminué de moitié (25 000 km environ) à travers les décennies 1980-2000. Cette baisse était essentiellement liée à des contraintes sécuritaires. Depuis les deux dernières décennies, le tronc des routes arborées se stabilise, voire est en forte augmentation. Toutefois, après les contraintes sécuritaires ou fonctionnelles (pentes), une part importante du patrimoine arboré routier est fragilisé par une gestion insuffisante ou défective.

conseil architecture urbanisme environnement PUY-DE-DÔME

VILLE DE CLERMONT-FERRAND

CLERMONT-FERRAND

Entre les deux villes, territoires en mutation

18 SEPTEMBRE 2014

Parcours Urbain

conseil architecture urbanisme environnement PUY-DE-DÔME

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Créer ensemble le territoire de demain

PONT PAKOWSKI

Nonette | Puy-de-Dôme

conseil architecture urbanisme environnement

Collection Patrimoine

angles de vues

journal du caue / conseil architecture urbanisme environnement du Puy-de-Dôme

1/26 - mai 2014

conseil architecture urbanisme environnement

fédération nationale

le réseau national des CAUE



Les CAUE sont présents dans 92 départements, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Depuis leur création, en 1977, les CAUE ont constitué des réseaux afin de d'établir des liens, échanger des informations, dialoguer au-delà de leur département et capitaliser leurs savoir-faire.

la fédération nationale des CAUE

La Fédération Nationale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est une association loi 1901 créée le 9 mai 1980. Elle regroupe les CAUE représentés par leurs présidents. La Fédération est un lieu d'échanges, de valorisation des expériences départementales et de mutualisation pour les CAUE. Elle organise pour le réseau et ses partenaires des rencontres, des congrès, des colloques qui leur permettent de participer aux débats nationaux sur l'architecture, l'urbanisme, l'environnement. La Conférence Technique Permanente (CTP), composée de directeurs élus par régions, est une force de proposition et un outil de gestion des actions communes à l'ensemble des CAUE. Les commissions et groupes de travail, associant élus et techniciens, approfondissent la réflexion sur différents thèmes du cadre de vie.

les unions régionales

Certains CAUE sont regroupés en unions régionales de CAUE. Le regroupement des CAUE en unions régionales permet notamment :

- de coordonner l'action des associations départementales dans leurs relations et demandes auprès des instances régionales de mettre en commun leurs compétences et leurs moyens, dans les domaines de la documentation, communication et formations des personnels des CAUE ;
- de faciliter les liaisons avec les instances nationales (FNCAUE, ministères, ADEME, fédérations nationales...). Il existe 10 unions régionales de CAUE : Aquitaine, Auvergne, Bourgogne Centre Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Pays-de-la-Loire, Rhône-Alpes

conseils d'administration & commission technique permanente

Michel Astier est un des 3 directeurs membres du Conseil d'Administration et de la Commission Technique Permanente. Il a participé aux 5 conseils d'administration dont 2 par audio conférence, de même qu'aux 8 CTP.



Les CAUE ont tenu leur Congrès national les 10 et 11 juin 2014, à Paris, au CentQuatre. « Dans une France en pleine mutation institutionnelle, économique et sociale, que sait-on des nouveaux rapports aux territoires, des nouveaux comportements et des nouveaux besoins des habitants, des élus, des professionnels ? Où et comment prend vie l'intérêt public lorsque les populations se croisent parfois plus « sur la toile » que dans les villes et villages, que les moyens accrus de la mobilité favorisent un sentiment d'abolition de l'espace ? Alors qu'une nouvelle vague de décentralisation s'accompagne d'un désengagement de l'Etat auprès des collectivités, comment celles-ci révisent-elles leur vision du service aux publics ? »

Pour mettre en perspective ces interrogations, les CAUE et leur fédération nationale ont tendu le micro aux publics bénéficiaires de leurs actions, dont les conditions de vie ou la responsabilité sont en pleine évolution : des habitants, des élus, des professionnels de la construction, de l'aménagement, du paysage, des représentants de l'Etat, sans oublier la jeune génération. Historiens,

sociologues et philosophes ont également proposé des éléments de réponse et croiser leurs regards avec ceux des CAUE.

Le mardi 10 juin à 17h00, les CAUE ont invités largement leurs partenaires et la presse à se joindre à eux dans la grande Nef du Centquatre pour une séquence autour de « Vers l'acte II des CAUE ».

L'assemblée générale s'est tenue au CENTQUATRE, à Paris, dans le cadre du Congrès national des CAUE.

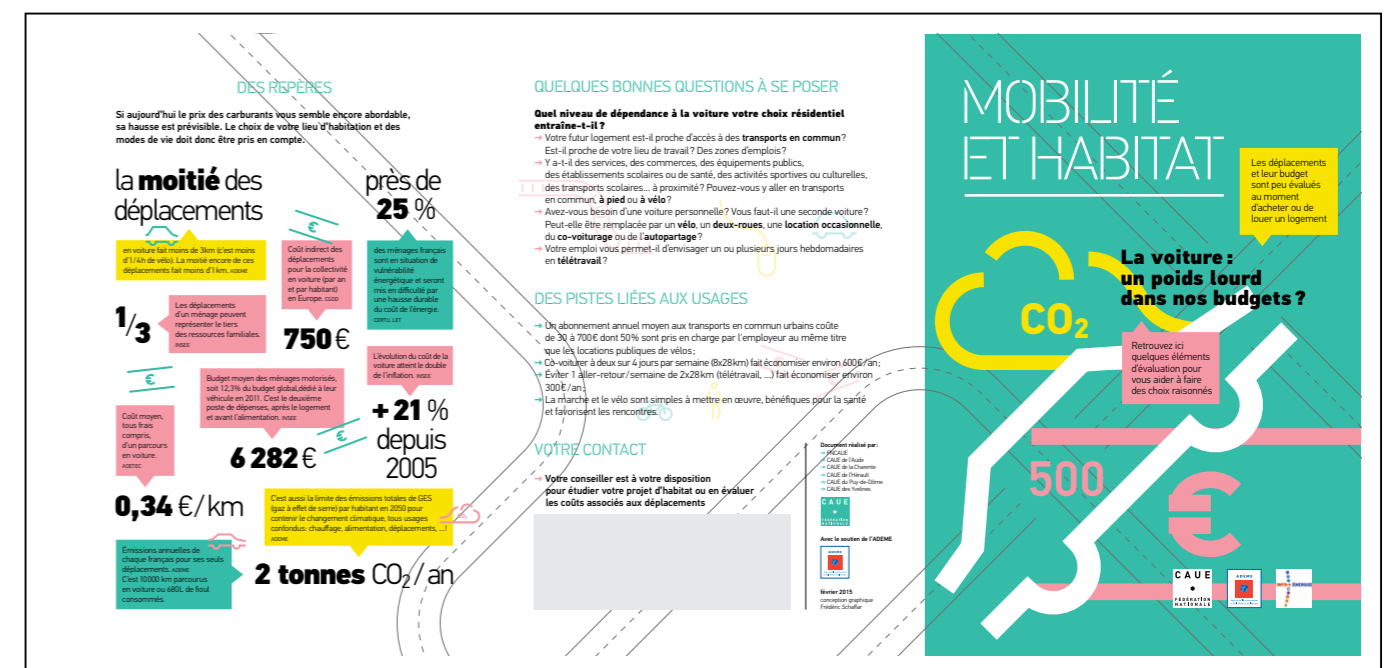
2013 & 2014 a été l'occasion d'une large consultation des personnels des CAUE. Ces réflexions ont été mises en ordre dans un document fondateur intitulé « vers l'acte II des CAUE »



Devant le ministre de la Culture et de la Communication, le réseau des CAUE par la voie du Président de sa Fédération nationale, a présenté des propositions autour de 5 « axes de progrès ». Le CAUE du Puy-de-Dôme a largement contribué à ces réflexions par des contributions et des participations aux ateliers régionaux.

- CAUE et Métropolisation
- Articulation CAUE et ingénierie ;
- CAUE, démocratisation de l'architecture et permis de construire ;
- CAUE et urbanisme ;
- CAUE accompagnateur de la transition énergétique.

- Nous participons activement aux ateliers de l'UPAUE
- Atelier RURALITÉS (2010-2014)
 - Atelier AGRICULTURES ET PAYSAGES (2005/2009)
 - Atelier ÉTALEMENT URBAIN ET TERRITOIRE DURABLE (2006-2013)
 - Atelier IDENTITÉS-DIVERSITÉ (2006-2013) et aux cellules d'expertise mises en place par la fédération:





Maurice Mestre
Président



Michel Astier
Architecte directeur



Marie-France Marmy
Attachée de direction



Aurélie Chacornac
Secrétaire



Corinne Miquel
Secrétaire



Thibault Racault
Urbaniste conseiller



Lionel Favier
Architecte conseiller



Christophe Camus
Architecte conseiller



Jean Roques
Architecte conseiller



Stéphane David
Animateur du centre
de ressources



Philippe Robbe
Architecte conseiller



Christine Descoeur
Architecte conseiller



Diane Deboaisne
Architecte conseiller

e
u
a
c
u
d
e
p
i
u
q
e
r
l

6 REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES LOCALES

> nommés par le Conseil général

M. MESTRE Maurice, Conseiller Général, Président du CAUE . Mme GIRON Dominique, Conseillère Générale . Mme GLACE LE GARS Jocelyne (en remplacement de M. BUCHE JP) . M. MARION François, Conseiller Général. Mme MAISONNET Sylvie, Conseillère Générale . Monsieur MONEYRON Florent, Conseiller Général.

4 REPRESENTANTS DE L'ETAT (membres de droit)

L'Architecte des Bâtiments de France, M. AUGER Jérôme . Le Directeur Départemental des Territoires, M. BORREL Didier . L'Inspectrice d'Académie, Mme MAIRE, Dasen . Poste laissé vacant par la modification des compétences territoriales de l'Etat (DDT/DDA), mais nomination par la Préfecture de Mme WILLIAMS Lisa de la DDT.

4 REPRESENTANTS DES PROFESSIONS CONCERNEES

> désignés par M. le Préfet

M. REYNE Bruno, architecte, Président de l'ordre des Architectes Auvergne . M. FERRI André, entrepreneur, représentant la confédération artisanale du bâtiment (CAPEB), Secrétaire adjoint du Bureau du CAUE . M. GENESTE Louis, représentant la fédération du BTP 63 (FFBTP) . M. RANOUX Gérard, architecte.

Conseil d'administration 2014

2 PERSONNES QUALIFIEES

> désignées par M. le Préfet

M. MICHELIN Yves, géographe, spécialiste du paysage, enseignant à l'ENITA . M. KANDER Rachid, directeur de l'agence d'urbanisme et de développement de Clermont-Métropole.

6 MEMBRES ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

M. SEGAUD Jean-Claude, administrateur de l'office du BTP63 . Mme MAILLOT Catherine, directrice du PACT du Puy-de-Dôme, architecte . M. MASSONNEAU Sylvain, président régional de l'Union des Maisons Françaises . Mme BARBIER Agnès directrice de l'ENSACF (école d'architecture) . M. PARCORET Georges, directeur développement maîtrise ouvrage OPHIS du Puy-de-Dôme . M. ROUBEYRIE Fabrice, responsable département développement LOGIDÔME.

1 REPRÉSENTANT DU PERSONNEL

M. ROBBE Philippe, représentant du personnel auprès du CA (voix consultative).

6 MEMBRES COMPOSENT LE BUREAU

M. MESTRE Maurice, Conseiller Général, Président . Mme GIRON Dominique, Conseillère Générale, 1^{ère} Vice-présidente . Mme GLACE LE GARS Jocelyne (en remplacement de M. BUCHE JP), Conseiller Général, 2^{ème} Vice-président . M. MARION François, Conseiller Général, Trésorier . M. BORREL Didier, Directeur Départemental des Territoires, Secrétaire du Bureau . M. FERRI André, entrepreneur, représentant la (CAPEB), Secrétaire adjoint .

Trois réunions du conseil d'administration ont eu lieu en 2014 : le 18 mars, le 11 septembre, le 17 décembre. L'assemblée générale s'est déroulée le 3 juin 2014, des réunions de bureau sont venues compléter ce dispositif selon les nécessités de la structure.

Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'association, délibère sur la mise en œuvre du programme d'actions et prépare le budget. Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an et chaque fois que cela est nécessaire, sur convocation du président. Les fonctions de membres du conseil d'administration sont gratuites. Les procès-verbaux sont signés par le président, consignés dans un registre numéroté ils sont conservés au siège de l'association. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an elle délibère sur le programme d'actions de l'association, proposé par le conseil d'administration, elle approuve les comptes financiers.